



**FIM X-TRIAL REGULATIONS**

**2024**

*RÈGLEMENT FIM DE X-TRIAL*



**X-TRIAL**  
*FIM WORLD CHAMPIONSHIP*

# ***Règlement FIM de X-Trial***



**ÉDITION 2024**

*mis à jour 18 avril 2024*

## **SOMMAIRE**

<i>Règlements X-Trial FIM</i> .....	1-56
-------------------------------------	------

***Les articles modifiés dès le 1.1.2024 sont en caractères gras***

## RÈGLEMENTS X-TRIAL FIM

<b>TERMES, ABRÉVIATIONS, DÉFINITIONS ABRÉVIATIONS :</b>		<b>6</b>
<b>1.</b>	<b>TITRE ET GÉNÉRALITÉS</b>	<b>8</b>
1.1	Définition d'un X-Trial	8
1.2	Championnats du Monde et Prix FIM	9
1.3	Manifestations	10
1.4	Format de la Manifestation	11
1.5	Critères pour le Championnat du Monde FIM de X-Trial	12
<b>2.</b>	<b>ENGAGEMENTS, COUREURS ET EQUIPES</b>	<b>13</b>
2.1	Règlement Particulier	13
2.2	Licences des Coureurs	13
2.3	Age des Coureurs	14
2.4	Coureurs	14
2.5	Sélections	14
2.6	Engagements	16
2.7	Double engagement	17
2.8	Indisponibilité	17
2.9	Equipements des Coureurs	18
2.10	Tenues vestimentaires	18
2.11	Comportement du Coureur, et aide à celui-ci	18
2.12	Assistants inscrits, comportement et aide à celui-ci	20
<b>3.</b>	<b>MOTOCYCLES ET AUTRES SPÉCIFICATIONS</b>	<b>22</b>
3.1	Motocycles	22
3.2	Utilisation, entretien et réparation d'un Motocycle	22
3.3	Assistance technique	23
3.4	Nettoyage des motocycles	23
<b>4.</b>	<b>CONDITIONS DE LA MANIFESTATION</b>	<b>24</b>
4.1	Parc des Coureurs	24
4.2	Zone d'échauffement	24
4.3	Piste	24
4.4	Parcours et Sections	24
4.5	Contrôles Administratifs	26
4.6	Contrôles Techniques	26
4.7	Horaires	26
4.8	Points de Départ et d'arrivée	26
4.9	Système de sonorisation	26

4.10	<i>Eclairage du Parcours .....</i>	26
4.11	<i>Tableau de Résultats .....</i>	27
4.12	<i>Système de Pointage.....</i>	27
4.13	<i>Service Médical .....</i>	27
4.13.1	<i>Contrôle d'Alcoolémie .....</i>	27
4.14	<i>Installations pour les Officiels FIM .....</i>	27
<b>5.</b>	<b><i>DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION.....</i></b>	<b>28</b>
5.1	<i>Réunion de Coordination .....</i>	28
5.2	<i>Contrôle Administratif .....</i>	28
5.3	<i>Laissez-Passer .....</i>	28
5.4	<i>Vérifications Techniques .....</i>	28
5.5	<i>Visite des Sections .....</i>	29
5.6	<i>Acceptation des Sections par les Coureurs .....</i>	29
5.7	<i>Session d'information .....</i>	29
5.8	<i>Sections.....</i>	30
5.9	<i>Délimitation et signalisation des Sections.....</i>	30
5.10	<i>Nombre de Sections .....</i>	31
5.11	<i>Détérioration d'une Section .....</i>	31
5.12	<i>Ordre de départ de la Manifestation .....</i>	31
5.13	<i>Le 1<sup>er</sup> Tour.....</i>	32
5.14	<i>Classement du 1<sup>er</sup> Tour.....</i>	33
5.15	<i>Le 2<sup>ème</sup> Tour .....</i>	33
5.16	<i>Classement du 2<sup>ème</sup> Tour.....</i>	34
5.16.1	<i>Classement du Tour N° 1 et du Tour N° 2 et Coureurs qualifiés .....</i>	34
5.17	<i>L'Ordre de départ de la Finale .....</i>	35
5.18	<i>Classement de la Finale .....</i>	36
5.19	<i>Classement de la Manifestation.....</i>	37
5.20	<i>Temps de Parcours maximum Alloués et Contrôles .....</i>	37
5.21	<i>Définitions des Pénalités pour Faute(s) .....</i>	38
5.21.1	<i>Pied à terre.....</i>	38
5.21.2	<i>Appui de la machine.....</i>	38
5.21.3	<i>Echec .....</i>	38
5.22	<i>Pénalisations de temps.....</i>	40
5.22.1	<i>« Temps mort » du Coureur .....</i>	40
5.23	<i>Pénalisations dans chaque section.....</i>	42
5.24	<i>Disqualification .....</i>	42
5.25	<i>Pénalités financières pour les Coureurs et/ou Assistants et/ou Chefs d'équipes .....</i>	43
5.26	<i>Pénalités financières pour non-participation .....</i>	44
5.27	<i>Quitter la Manifestation.....</i>	44

5.28	<i>Défendre ses chances</i> .....	44
5.29	<i>Résultats et classements</i> .....	45
5.29.1	<i>Classement à chaque Manifestation</i> .....	45
5.29.2	<i>Arrêt Prématuré de la Manifestation</i> .....	46
5.29.3	<i>Classement final du Championnat du Monde</i> .....	46
5.30	<i>Egalités</i> .....	46
5.31	<i>Egalité à la fin du Championnat du Monde</i> .....	48
5.32	<i>Récompenses et Conditions Financières</i> .....	48
5.32.1	<i>Récompenses pour l'ensemble du Championnat du Monde FIM de X-Trial</i> .....	48
5.32.2	<i>Récompenses financières pour les Coureurs</i> .....	48
5.33	<i>Cérémonie de Remise des Prix et Conférence de Presse</i>	49
5.34	<i>Réclamations</i> .....	49
<b>6.</b>	<b><i>OFFICIELS ET PROCÉDURES</i></b> .....	<b>50</b>
6.1	<i>Officiels</i> .....	50
6.2	<b><i>Organes</i></b> .....	<b>50</b>
6.3	<b><i>Le Jury International</i></b> .....	<b>51</b>
6.4	<b><i>Directeur de Course</i></b> .....	<b>52</b>
6.5	<i>L'Arbitre</i> .....	53
6.6	<i>Le Directeur de Course FMNR</i> .....	54
6.7	<i>Le Régisseur</i> .....	56
6.8	<i>Le Traceur de Sections</i> .....	56
6.9	<i>Commissaire Technique</i> .....	57
6.10	<i>Commissaire Environnement</i> .....	57
6.11	<i>Service de Chronométrage</i> .....	57
6.12	<i>Commissaire de Sections</i> .....	58
6.13	<i>Le Représentant CTR</i> .....	58
6.14	<i>Chef du Service Médical</i> .....	58
6.15	<i>Horaires</i> .....	58

---

*Afin de garantir une meilleure lisibilité, nous nous conformons à la règle qui permet d'utiliser le masculin avec la valeur neutre; les références au genre masculin dans ce document renvoient donc aussi au genre féminin sauf si le contexte s'y oppose.*

## **RESPONSABILITÉS ET CONDITIONS GÉNÉRALES**

*Tous les Coureurs, équipes, officiels et autres parties participant aux Championnats du Monde FIM de X-Trial s'engagent, en leur propre nom, celui de leurs employés et agents, à respecter toutes les dispositions de l'année courante, telles que complétées et/ou modifiées périodiquement (ci-après dénommées collectivement « les Règlements FIM ») :*

- 1. Code Sportif FIM*
- 2. Règlements de X-Trial FIM*
- 3. Règlements Techniques Trial FIM*
- 4. Code Disciplinaire et d'Arbitrage FIM*
- 5. Code de l'Environnement FIM*
- 6. Code Médical FIM*
- 7. Code Antidopage FIM*
- 8. Annuaire FIM*
- 9. Manuel pour les Organismes FIM*
- 10. Code d'Éthique FIM*

*Les Règlements FIM peuvent être traduits dans d'autres langues, mais c'est le texte anglais qui prévaudra en cas de conflit concernant leur interprétation.*

*Il incombe à chaque Coureur et/ou chaque équipe de s'assurer que toutes les personnes concernées par leur engagement respectent en tout temps les Règlements FIM. À tout moment lors du déroulement de la Manifestation, la responsabilité du Coureur, ou de toute autre personne s'occupant d'un motorcycle inscrit est solidairement et conjointement engagée avec l'équipe.*

*Toute personne concernée de quelque manière que ce soit par un motorcycle inscrit, ou présente à quelque titre que ce soit dans le Parc des Coureurs et les Sections sur la Piste, doit en tout temps au cours de la Manifestation porter un laissez-passer approprié.*

*Des actions, jugées par les officiels responsables comme étant contraires aux Règlements FIM ou jugées comme étant déloyales ou allant à l'encontre des meilleurs intérêts du sport ou de la Manifestation en question, sont sujettes à des mesures disciplinaires comme prévu par le Code Disciplinaire et d'Arbitrage.*

*Tous les documents mentionnés ci-dessus sont accessibles à :*

*[www.fim-moto.com](http://www.fim-moto.com)*

---

**TERMES, ABRÉVIATIONS, DÉFINITIONS ABRÉVIATIONS :**

- Assistant :** *C'est une personne licenciée qui porte assistance et est affecté à un seul Coureur à la fois et sous réserve du respect du présent règlement et des consignes de l'Arbitre. Chaque Assistant a été choisi, inscrit par un Coureur qui est responsable de lui tout au long de la Manifestation.*
- La CTR (Commission Trial de la FIM) :** *Organe responsable de l'élaboration et du Contrôle de la gestion du Championnat du Monde FIM de X-Trial. Elle est représentée par le Bureau CTR et/ou par le Directeur CTR et/ou l'Arbitre en cas de nécessité et s'ils ont reçu mandat du Bureau CTR.*
- Constatation de fait :** *Il y a « Constatation de fait » lorsqu'une infraction à la règle sportive est constatée par un officiel de la Manifestation. La constatation de fait relate une infraction objective dont la sanction est définie dans les règlements.*
- La FIM/Promoteur :** *C'est le Bureau de la CTR/FIM et/ou l'Administration FIM qui, avec le Promoteur, forme un groupe afin de prendre notamment des décisions collégiales. En cas de positionnement différent, c'est la position de la FIM qui l'emportera.*
- Echauffement :** *Possibilités données au Coureur juste avant son départ pour la Compétition de pouvoir s'échauffer et chauffer sa machine dans la Zone d'Échauffement.*
- Force Majeure :** *Événement imprévisible et insurmontable ayant une cause extérieure et rendant impossible l'exécution de l'obligation.*
- Format :** *Composition des différentes étapes des évolutions sur la Piste lors d'une Manifestation. Il est composé **normalement** d'un 1<sup>er</sup> Tour, d'un 2<sup>ème</sup> Tour, et d'une Finale.*
- Ligne Fictive :** *Ligne imaginaire entre deux Signalisations matérialisant une « Entrée de Section », une « Sortie de Section » ou une « Porte » d'une catégorie constituée de flèche de même couleur.*

---

<i>Manifestation :</i>	<i>Ensemble des événements relatifs aux règlements X-Trial et tout autre règlement FIM compris entre l'ouverture du Paddock et la fin de la Remise des Prix.</i>
<i>Parcours :</i>	<i>Déplacements sur la Piste, d'un point de départ, pour aller d'une Section à l'autre <b>et jusqu'à la fin de la dernière Section.</b></i>
<i>Passer entre une porte :</i>	<i>La trace d'une roue a franchi la ligne fictive d'une porte.</i>
<i>Piste :</i>	<i>C'est la zone où les sections sont placées et où se déroule la compétition. C'est une zone délimitée par des barrières qui délimitent et séparent la piste de toute personne qui n'est pas autorisée à s'y rendre.</i>
<i>Porte :</i>	<i>Espace compris entre deux signalisations de même nature – Entrée et Sortie de Section- placées « côte à côte » ou deux flèches – gauche et droite – se faisant face à face et à l'intérieur duquel le Coureur doit passer.</i>
<i>Promoteur :</i>	<i>Agent contractuel détenant certains droits organisationnels et/ou commerciaux en lien avec les Championnats et/ou Prix FIM.</i>
<i>Recouper ses traces :</i>	<i>La trace d'une roue recoupe une trace précédemment faite après que la machine ait effectuée une boucle. Exception faite dans le cas d'un « Aller/Retour » Article 5.28.</i>
<i>Régisseur :</i>	<i><b>Personne nommée par le Promoteur chargée de la conduite et du bon déroulement logistique de la Manifestation.</b></i>
<i>Tour :</i>	<i>Ensemble d'un nombre de Sections franchies par un Coureur et constituant un résultat lors des différentes étapes du Format d'une Manifestation.</i>
<i>Trace d'une roue :</i>	<i>Marque visible ou non d'une roue ayant touchée le sol.</i>
<i>Traceur de Section :</i>	<i><b>Personne nommée par le Promoteur, en charge d'évaluer, construire et entretenir les Sections avant et pendant la Manifestation.</b></i>
<i>Trajectoire (dans une Section):</i>	<i>Ligne décrite par le motocycle.</i>

---

## **1. TITRE ET GÉNÉRALITÉS**

### **1.1 Définition d'un X-Trial**

1. *Le X-Trial est une discipline Motocycliste pour laquelle les habiletés d'équilibre et d'audace d'un Coureur sur son Motocycle sont les bases des performances.*
2. *Les évolutions sont individuelles et consécutives pour franchir des séries d'obstacles artificiels construits tels que rochers, troncs d'arbres, blocs de bétons, etc.*
3. *Les séries d'obstacles, construites de mains d'hommes au sein d'une enceinte sportive généralement intérieure, sont délimitées et appelées Sections.*
4. *Les franchissements de ces Sections par les Coureurs sont observés et évalués sous formes de pénalités par un Commissaire de Section.*
5. *Les liaisons depuis le Départ, entre ces Sections **et jusqu'à la fin de la dernière Section** constituent le Parcours.*
6. *Un Parcours constitué de plusieurs Sections représente un Tour à l'issue duquel un classement est établi. Un 1<sup>er</sup> Tour, puis un 2<sup>ème</sup> Tour et une Finale sont aménagées pour constituer l'ensemble de la Compétition selon le format de compétition.*
7. *Le vainqueur est le Coureur à qui le Commissaire de Section a attribué le moins de pénalités.*

#### **En outre de 1.1 :**

#### **1.1 X-TDN X-Trial des Nations**

---

8. *L'Equipe vainqueur sera celle dont le total des pénalités des deux Coureurs sera le plus bas après l'addition des points selon les articles correspondants.*

## **1.2 Championnats du Monde et Prix FIM**

1. *Un Championnat du Monde FIM de X-Trial se dispute chaque année sous l'égide de la FIM.*
2. *Le Championnat du Monde FIM de X-Trial est soumis aux Code Sportif, Chapitre 30 « Championnats du Monde et Prix FIM » aux autres Codes de la FIM et à ces règlements.*
3. *Les Manifestations comptant pour les Championnats du Monde FIM de X-Trial devront mentionner dans leur publicité et dans tous les documents de la Manifestation, la dénomination officielle de l'épreuve.*

### **En outre de 1.2 :**

#### **1.2 X-TDN X-Trial Des Nations FIM (X-TDN)**

---

4. *Le « X-Trial des Nations FIM » comme Prix FIM par équipes Masculines, entre équipes nationales sélectionnées par la FIM/Promoteur.*

### **1.3 Manifestations**

1. *Les Manifestations de Championnat du Monde et Prix FIM de X-Trial doivent être inscrites au Calendrier dans le respect de l'Article 20 du Code Sportif de la FIM.*
2. *Le nombre des Manifestations inscrites au calendrier pour le Championnat du Monde sera fait sur la base des accords annuels entre la FIM et le Promoteur. À cela s'ajoute le prix FIM de X-Trial des Nations sur une seule Manifestation.*
3. *Les Manifestations faisant partie du Championnat du Monde FIM de X-Trial doivent normalement se dérouler entre la période du 1<sup>er</sup> Octobre de l'année précédente et la fin du mois d'avril de la saison en cours.*
4. *La FIM/Promoteur peut en décider autrement si cela s'impose.*
5. *Ces Manifestations doivent être organisées sur des Sites qui ont été approuvés par le Promoteur et se conformer aux Règlements FIM (Voir Normes FIM pour les Organismes de X-Trial).*
6. *Elles auront été inspectées et auront fait l'objet d'une homologation par le Promoteur du Championnat en accord avec les autorités locales et/ou tout autre organisme habilité.*
7. *Aucune Manifestation ne peut être organisée sans que les organisateurs aient obtenu au préalable toutes les autorisations légales nécessaires et les aient fait valider par la FIM/Promoteur.*
8. *Les organisateurs, en collaboration avec la FIM/Promoteur, ont la responsabilité de fournir toutes les installations et le personnel afin d'assurer un déroulement sûr, efficace et sans heurts de la Manifestation.*
9. *L'assurance responsabilité civile entrera en vigueur conformément à l'Article 110.1.2. Assurance RC pour Championnats et Prix FIM organisés en partenariat avec un promoteur sous contrat avec la FIM.*
10. *Les Manifestations commencent dès le premier « événement » sur le lieu de la Manifestation, généralement dès l'ouverture du Paddock, suivi des inspections des Sections, des vérifications techniques et Administratives, et sont terminées quand toutes les formalités suivantes ont eu lieu :*
  - a) *Les résultats finaux ont été approuvés par l'Arbitre;*
  - b) *Tous les délais pour déposer des réclamations/appels sont écoulés;*
  - c) *Tous les contrôles techniques et antidopage ont été effectués.*
11. *Si une réclamation a été déposée, les résultats ne seront pas officiels avant qu'une décision n'ait été prise par l'Arbitre.*

## **1.4 Format de la Manifestation**

1. *Une Manifestation comptant pour le Championnat du Monde FIM de X-Trial et Prix FIM comprend :*
  - a) *Un accès au Paddock*
  - b) *Des vérifications Techniques et Administratives le jour de Compétition.*
  - c) *Une Visite de Sections le jour de la Compétition.*
  - d) *L'acceptation des Sections par les Coureurs.*
  - e) *Une réunion d'informations entre l'Arbitre FIM, le Traceur de Sections, le Commissaire de Section, le **Régisseur**, le Promoteur et les Coureurs.*
  - f) *Un 1<sup>er</sup> Tour avec un nombre de Coureurs tels que définis dans le présent règlement et le RP.*
  - g) *Un minimum 10 minutes de pause entre le 1<sup>er</sup> Tour et le 2<sup>ème</sup> Tour.*
  - h) *Un 2<sup>ème</sup> Tour avec les Coureurs sélectionnés.*
  - i) *Une Finale avec les 3 meilleurs Coureurs.*
  - j) *Une Cérémonie de Remises des Prix.*

### **En outre de 1.4 :**

#### **1.4 X-TDN X-Trial Des Nations**

---

- a) *Un 1<sup>er</sup> Tour avec les 5 équipes de 2 Coureurs.*
- b) *Un minimum 10 minutes de pause entre le 1<sup>er</sup> Tour et le 2<sup>ème</sup> Tour.*
- c) *Un 2<sup>ème</sup> Tour avec les 5 équipes de 2 Coureurs.*
- d) *Une Finale avec les deux meilleures équipes.*

*Le format doit être approuvé par l'Administration FIM et être indiqué dans le Règlement Particulier de la Manifestation.*

## **1.5 Critères pour le Championnat du Monde FIM de X-Trial**

1. *Toutes les Manifestations organisées comptant pour le Championnat du Monde FIM de X-Trial seront prises en considération. Toutefois, le Conseil de Direction FIM ou, le cas échéant, le Bureau de la CTR/ FIM peut, sur proposition du Promoteur et dans des circonstances exceptionnelles, prendre une décision s'écartant de ce principe.*
2. *Le vainqueur du Championnat du Monde FIM de X-Trial est le Coureur qui a alors obtenu le plus de points additionnés après toutes les Manifestations du Championnat du Monde FIM, tel que défini dans l'article 5.29 du présent règlement.*
3. *Au cas où un Coureur participe avec des motos de Constructeurs différents, c'est la marque avec laquelle il aura obtenu le plus grand nombre de points qui apparaîtra à côté de son nom dans le classement final, sans pour autant que le calcul du classement du Championnat du Monde FIM de X-Trial ne soit modifié.*
4. *Les classements du Championnat du Monde FIM ne seront considérés comme définitifs qu'au terme du délai de réclamation et d'appel, et lorsque les réclamations et appels éventuels auront fait l'objet d'une décision et qu'une décision finale aura été prise par l'organe compétent.*
5. *Le Champion du Monde FIM doit être présent à la Cérémonie de Remise des Prix FIM lors des « FIM Awards ».*

### **En outre de 1.5 :**

#### **1.5 X-TDN X-Trial Des Nations**

---

6. *Ce Prix se déroule sur une seule Manifestation.*
7. *Seule la FMN peut sélectionner les Coureurs de l'équipe mais sous réserve de l'approbation par la FIM/Promoteur.*
8. *Elles sont au nombre de 5 et sont composées chacune de 2 Coureurs.*
9. *Les membres d'une équipe doivent être détenteurs du passeport du pays qu'ils représentent, mais peuvent être détenteurs d'une licence délivrée par n'importe quelle FMN.*

## **2. ENGAGEMENTS, COUREURS ET EQUIPES**

### **2.1 Règlement Particulier**

1. *Le Règlement Particulier (RP) doit comprendre toutes les règles complémentaires au Code Sportif et à ses Annexes ainsi que les détails relatifs à la Manifestation en question. Il ne doit en aucun cas modifier les règlements FIM.*
2. *Le Règlement Particulier doit être conforme au Règlement Particulier type de la CTR/FIM.*
3. *Le Règlement Particulier doit être publié dans les deux langues officielles de la FIM et doit être approuvé par la FMNR et la FIM.*
4. *La copie électronique doit être envoyée à l'Administration FIM au plus tard **un** mois avant la date de la Manifestation pour obtenir l'approbation de la FIM. Il doit être ratifié par l'Arbitre FIM.*
5. *Dès son approbation, la FIM et le Promoteur doivent également publier ce RP sur leurs sites web respectifs. Pour la FIM ([www.fim-moto.com](http://www.fim-moto.com)).*
6. *Lors de la Manifestation, l'Arbitre doit s'assurer du respect du Règlement Particulier.*
7. *Toutefois, dans des cas exceptionnels, une modification au Règlement Particulier peut être autorisée.*
8. *Des modifications au Règlement Particulier doivent être approuvées par la FIM ou l'Arbitre et ensuite portées à la connaissance de toutes les personnes concernées.*
9. *Les horaires seront selon le RP de chaque Manifestation.*

### **2.2 Licences des Coureurs**

1. *Les Coureurs doivent être en possession d'une licence Championnat du Monde de Trial/X-Trial FIM valide.*
2. *Lors de la Manifestation, les détenteurs de licences FIM sont tenus de présenter leurs licences et autorisations de leur FMN qui seront validées par le Directeur de Course.*

#### **En outre de 2.2 :**

### **2.2 X-TDN X-Trial Des Nations**

3. *Les coureurs doivent être en possession d'une licence Championnat du Monde de Trial/X-Trial FIM ou une licence Coupe du Monde FIM valide.*

### **2.3 Age des Coureurs**

*Pour le Championnat du Monde FIM de X-Trial et le Prix FIM de X-Trial des Nations, l'âge minimum est 16 ans.*

### **2.4 Coureurs**

*Les Coureurs sont sous l'autorité du Directeur de Course, de l'Arbitre et du Régisseur jusqu'à la fin de la Manifestation.*

### **2.5 Sélections**

- 1. Les critères de sélections prendront en compte les participations dans les Championnats du Monde FIM de X-Trial, des Manifestations de X-Trial International, de Trial FIM et de Trial International de l'année N-1.*
- 2. Ces critères peuvent remonter jusqu'à N-3 pour des Coureurs blessés ou autre cas particulier jugé par la FIM/Promoteur.*
- 3. Le Promoteur se réserve aussi le droit d'inviter un Coureur hors des critères du présent article sous réserve que ce coureur ait le potentiel technique pour participer à tout ou partie du Championnat du Monde FIM de X-Trial.*
- 4. Les Coureurs participants seront au nombre de 8 à chaque Manifestation et seront sélectionnés par le Promoteur et approuvés par la FIM comme suit:*

#### **Pour le championnat :**

- 1. Le Champion du Monde FIM de X-Trial de l'année précédente.*
- 2. Le Vice-Champion du Monde de X-Trial FIM de l'année précédente.*
- 3. Le troisième du Championnat du Monde de X-Trial FIM de l'année précédente.*

#### **Pour la première Manifestation :**

- 4. Un Coureur des Championnats du monde FIM de Nationalité différente de celle(s) représentée(s) ci-dessus, choisi par le Promoteur et validé par la FIM.*
- 5. Un Coureur des Championnats du monde FIM de Nationalité différente de celle(s) représentée(s) ci-dessus, choisi par le Promoteur et validé par la FIM.*
- 6. **Un Coureur des Championnats du monde FIM de Nationalité différente de celle(s) représentée(s) ci-dessus, choisi par le Promoteur et validé par la FIM.***

7. Un Coureur des Championnats du monde FIM choisi par le Promoteur et validé par la FIM.
8. Un Coureur choisi par le Promoteur et validé par la FIM.

**Qualifications pour les manches suivantes:**

Un Coureur classé dans les 5 premiers du Classement provisoire de la saison en cours sera automatiquement sélectionné pour **la manche suivante**.

**Pour les Coureurs, 6., 7. et 8., les critères seront les mêmes que « Pour la première Manifestation ».**

5. Coureur de réserve : Dans le cas où un Coureur pour le Championnat serait dans l'impossibilité de participer à une ou plusieurs Manifestations, il sera remplacé par un coureur choisi par la Promoteur et validé par la FIM.
6. Si un Coureur décline **une proposition de participation à tout ou partie du Championnat**, s'est blessé, ne peut pas participer **pour cas de Force Majeure**, ou ne remplit plus les critères de Sélection, un Coureur remplaçant sera sélectionné par le Promoteur et approuvé par la FIM.

**En outre de 2.5 :**

**2.5 X-TDN X-Trial Des Nations**

---

7. Les 5 Nations seront sélectionnées comme suit :
  - a) La Nation organisatrice.
  - b) Les 3 premières Nations de l'année précédente lors du X-Trial des Nations (ou Trial Des Nations) non mentionnée ci-dessus.
  - c) Une ou deux nations choisie(s) par la FIM/Promoteur.
8. Si une Nation décline la proposition de participer ou ne peut pas participer, une Nation remplaçante sera sélectionnée par la FIM/Promoteur.

## **2.6 Engagements**

- 1. Pour participer au Championnat du Monde FIM de X-Trial, chaque coureur devra avoir conclu un accord contractuel avec le Promoteur sur les modalités de sa participation à tout ou partie du Championnat. Cet accord peut être directement cosigné par un Constructeur ou une équipe. Cet accord précisant les conditions de participation garantissant les meilleures conditions et en conformité avec les règlements FIM, mais également toute prime de performance ou autre condition non mentionnée au présent règlement.*
- 2. Ensuite, le coureur devra remplir le bulletin d'engagement qui lui est adressé par l'Administration FIM. Ce bulletin précise les modalités de participation, notamment l'engagement du coureur à participer à tout ou partie des épreuves du Championnat. Chaque coureur doit envoyer son bulletin d'engagement dûment renseigné à la Fédération Nationale dont il dépend pour validation.*
- 3. Le bulletin doit être transmis ensuite à l'Administration FIM avant une date limite qui aura été préalablement fixée et communiquée aux coureurs concernés par la FIM/Promoteur.*

### **En outre de 2.6 :**

#### **2.6 X-TDN X-Trial Des Nations**

---

- 4. Pour participer au X-Trial Des Nations FIM, chaque FMN devra remplir et renvoyer le bulletin d'inscription dûment renseigné qui leur a été adressé par l'Administration FIM. Ce bulletin précise notamment l'engagement solidaire de la FMN, du Manager des coureurs et des assistants pour cette manifestation ainsi qu'à en respecter les modalités et règlements.*
- 5. Composition des équipes : 1 chef d'équipe, 1 Assistant et 2 coureurs sélectionnés par leur Fédération Nationale.*
- 6. La composition devra avoir l'accord de la FIM/Promoteur.*

## **2.7 Double engagement**

1. *Un Coureur sélectionné ne peut pas participer à une Manifestation la veille d'une épreuve du Championnat du Monde de X-Trial FIM.*
2. *Toutefois s'il veut participer à une autre Manifestation **affectant sa participation à une Manifestation d'un Championnat du Monde FIM**, il devra demander l'autorisation au Promoteur qui en avisera la FIM pour validation. Sinon, il est passible d'une amende de EUR 1500.*

## **2.8 Indisponibilité**

1. *Un Constructeur ou une Equipe peut retirer son coureur d'une Manifestation déjà commencée en cas de blessure ou de « force majeure » du Coureur. Les abandons pour raisons médicales doivent être attestés par le Chef Médical de l'épreuve.*
2. *Dans le cas où un coureur blessé souhaite revenir pour participer à la prochaine épreuve du Championnat, il doit envoyer à la FIM/au promoteur un certificat médical délivré par le médecin qui l'a soigné, attestant qu'il est en mesure de retourner à la compétition. Ce certificat doit être envoyé à la FIM/le Promoteur au moins 5 jours avant l'épreuve de Championnat à laquelle le Coureur souhaite participer.*
3. *Un retrait pour raisons médicales doit être justifié par un certificat délivré par le Médecin. Ce certificat doit être envoyé à la FIM/le Promoteur au moins 5 jours avant l'épreuve de Championnat à laquelle le Coureur souhaite participer.*

### **En outre de 2.8 :**

#### **2.8 X-TDN X-Trial Des Nations**

4. *La FMN d'un Coureur qui n'informe pas la FIM et le Promoteur de son incapacité d'y participer ou qui ne fournit pas une raison acceptable pour son absence pourra être sanctionné conformément à l'Article « Pénalités Financières ».*
5. *Sur demande, elle devra fournir un certificat médical à la Commission FIM habilitée justifiant de cette incapacité.*

## **2.9 Equipements des Coureurs**

1. Les Coureurs doivent porter des équipements en conformité avec les Règlements Techniques Trial FIM.
2. C'est la responsabilité de chaque Coureur de sélectionner un casque et les équipements complets qui fourniront une protection appropriée.
3. La FIM approuve des matériaux, elle ne souscrit pas ou ne se porte pas garante pour des produits ou fabricants spécifiques. Les Coureurs doivent se fier à leur propre jugement quant à la protection et la durabilité dans le choix de casques et équipements et en assumer tous les risques.

### **En outre de 2.9 :**

#### **2.9 X-TDN X-Trial Des Nations**

---

4. Le Casque de chaque Coureur devra porter les couleurs de sa Nation conformément aux règlements Techniques Trial (Articles 01.73).

## **2.10 Tenues vestimentaires**

1. Tous les Coureurs, Assistants et membres de l'équipe doivent avoir une tenue propre et soignée.
2. Seules les personnes vêtues convenablement et munies des laissez-passer appropriés seront autorisées dans les zones restreintes.
3. Si un Coureur ne remplit pas les conditions ci-dessus, il pourra recevoir une pénalité financière.

## **2.11 Comportement du Coureur, et aide à celui-ci**

1. A tout instant, les Coureurs doivent se conformer aux dispositions des Règlements FIM.
2. Afin de garantir la sécurité de toute personne impliquée dans la Manifestation, un Coureur doit être physiquement et mentalement en état de contrôler son motocycle.
3. Le Coureur doit rapporter à l'Arbitre tout trouble médical ou blessure masquée qu'il pourrait avoir.
4. À tout moment pendant la Manifestation, le Coureur sera responsable de maintenir son motocycle en conformité avec les règlements.

5. *À tout moment pendant la Manifestation, à la demande du Chef Commissaire Technique, les Coureurs doivent se présenter ou présenter leur(s) motorcycle(s) et/ou équipement(s) au contrôle technique.*
6. *Il peut être interdit aux Coureurs, de conduire une machine de Trial à certains horaires précisés qu'ils participent ou non à la Manifestation.*
7. *Un Coureur doit obéir aux signalisations qui communiquent des instructions.*
8. *Le coureur s'engage à lire et à respecter le Code Ethique FIM.*
9. *Et en particulier : Un Coureur ne peut pas contester ni verbalement, ni gestuellement une décision du Commissaire de Section ni de l'Arbitre ou tout autre officiel sous peine de Sanction.*
10. *Il ne peut pas modifier la nature des Sections ou toute Signalisation durant toute la Manifestation.*
11. *Un Coureur peut être tenu responsable des actions de son Assistant, des membres de son équipe et de son entourage.*
12. *C'est la responsabilité du Coureur d'assister à tous les briefings des Coureurs et d'être au courant de toutes les informations données.*
13. *Pendant la Manifestation, un Coureur doit toujours manifester sa volonté de défendre ses chances. Sinon, il ne sera pas autorisé à poursuivre la compétition et est passible d'une sanction.*
14. *Le Coureur doit rouler d'une façon responsable et disciplinée sur tous les lieux de la Manifestation et ne doit pas mettre en danger les autres Coureurs, Assistants, membres d'Equipes, public et ou toute autre personne présente à la Manifestation. Il ne doit pas rouler à une vitesse excessive et ne pas dépasser la vitesse de 20 Km/h hormis sur la Piste et sauf indications contraires de l'Arbitre.*
15. *Le Coureur doit toujours se rendre aux zones d'Echauffement en respectant les Horaires, les consignes particulières et le lieu indiqué.*
16. *Un Coureur présent à une Manifestation et qui ne participe pas à la compétition et/ou qui quitte la Manifestation doit toujours informer des raisons de sa non-participation et avoir l'autorisation de l'Arbitre sous réserve de l'Article 2.7.*

17. *Il peut être demandé aux Coureurs de couper leur moteur dans ou en dehors de la Piste s'ils attendent arrêtés pour franchir la Section ou dans toute autre circonstance prévue par le Régisseur, le Directeur de Course ou l'Arbitre.*
18. *Il doit se conformer aux consignes spécifiques du Régisseur ou de l'Arbitre pour qu'il s'agisse de questions de sécurités, d'environnement ou tout autre besoin.*
19. *Pendant la compétition, un coureur ou son assistant ne doit pas quitter le paddock à moins que le régisseur ne le demande.*

## **2.12 Assistants inscrits, comportement et aide à celui-ci.**

1. *Les Assistants inscrits (un pour chaque Coureur) doivent avoir 18 ans au minimum et être en possession d'une licence FIM Assistant Trial ou d'une licence Championnat du Monde ou Prix FIM de Trial valide. Cependant, un Assistant inscrit peut utiliser, dans son pays, une licence Trial Nationale valide.*
2. *Dans le cas où le Coureur ne peut disposer d'un Assistant avant ou pendant la compétition, le Coureur sera responsable de sa décision de participer sans Assistant. S'il peut disposer d'un autre Assistant présent sur les lieux, cela sera possible sous réserve que toutes les formalités d'inscriptions soient remplies et après approbation par l'Arbitre. Si un Coureur A a la possibilité de disposer de l'Assistant d'un autre Coureur B, après approbation par l'Arbitre et accord du Coureur B. Le Coureur A sera responsable de toute sanction due à cet Assistant qui restera rattaché au Coureur B. Le Coureur B ne pourra pas protester contre tout préjudice à cette décision.*
3. *A tout instant, les Assistants doivent se conformer aux dispositions des Règlements FIM ainsi qu'aux signalisations qui communiquent des instructions.*
4. *Les Assistants inscrits doivent obligatoirement rester dans les espaces autorisés et/ou conformément aux consignes de l'Arbitre, du Directeur de Course ou du Régisseur.*

5. *Pendant la Compétition il peut être présent sur la Piste que lorsque son Coureur fait son Tour.*
6. *Un Assistant peut être présent dans une ou plusieurs Sections, à des endroits précis, définis à la demande de son Coureur ainsi que sur la base des informations et des accords pris avec l'Arbitre lors de la Visite ses Sections et/ou de la réunion d'information.*
7. *Il ne peut apporter aucune aide de tout type à son Coureur sur la Piste.*
8. *Il n'est pas autorisé à coacher ni à communiquer avec son Coureur lorsque ce dernier est dans une Section ou sur la Piste. Les encouragements ne sont pas considérés comme de la communication.*
9. *Il ne peut pas contester ni verbalement, ni gestuellement une décision du Commissaire de Section ni de l'Arbitre ou tout autre officiel sous peine de Sanction.*
10. *Il ne peut pas modifier la nature des Sections ou toute Signalisation durant toute la Manifestation.*
11. *Un Assistant doit être physiquement et mentalement en état d'exercer son rôle.*
12. *L'Assistant doit rapporter à l'Arbitre tout trouble médical ou blessure masquée qu'il pourrait avoir.*
13. *Il peut être interdit aux Assistants, de conduire une machine de Trial à certains horaires spécifiques précisés.*
14. *Un Assistant peut rendre responsable de ses actions son Coureur.*

**En outre de 2.12 :**

**2.12 X-TDN X-Trial Des Nations**

---

15. *Un seul Assistant par Nation est inscrit.*
16. *L'Assistant est conjointement responsable de ses actes avec les Coureurs qu'il assiste et l'Equipe Nationale qu'il représente.*

### 3. MOTOCYCLES ET AUTRES SPÉCIFICATIONS

#### 3.1 Motocycles

1. **Les Manifestations de Championnat du Monde et Prix FIM de X-Trial sont ouvertes aux motocycles tels qu'ils sont définis dans les Règlements FIM, Règlements Techniques Trial.**
2. **Championnats et cylindrées :**

<b>X-Trial World Championship</b>	<b>X-Trial</b>	<b>&gt; 250 cc / 2T et 4T / Électrique</b>
<b>X-Trial Des Nations</b>	<b>X-TDN</b>	<b>&gt; 250 cc / 2T et 4T / Électrique</b>

#### Spécification pour moto électrique :

3. **Le détenteur d'un Motocycle Électrique devra expressément l'indiquer lors de son Engagement.**
4. **Il devra prendre toutes les mesures de sécurité relatives à l'utilisation d'un Motocycle électrique pour ne pas mettre en danger la sécurité d'autrui.**
5. **Le Coureur et son Assistant devront prendre toutes les mesures nécessaires pour que personne n'entre en contact avec leur Motocycle et en toute circonstance, notamment si celui-ci peut présenter un danger; En cas de charge électrique, changement de batterie, chute dans ou hors de la Section ou tout autre fait.**
6. **Lui et/ou son Assistant devra être en possession en permanence de gants spécifiques pour pouvoir intervenir seuls et immédiatement sur la moto en cas de nécessité, notamment en cas de chute dans une Section.**

#### 3.2 Utilisation, entretien et réparation d'un Motocycle

1. **Il sera responsable pour être en possession de son motocycle pour la compétition. En aucun cas l'Organisateur, la FIM, ou tout autre organe ne pourra être tenu responsable en cas d'incapacité à utiliser son motocycle.**
2. **Le Coureur doit maintenir son motocycle en conformité avec les règlements.**
3. **Dans le cas où un motocycle aurait un dysfonctionnement important altérant sa sécurité (Coupe circuit, etc...) ou un impact important sur son environnement (bruit excessif, perte de lubrifiants, etc..) celui-ci devra être réparé ou remplacé immédiatement.**

- 4 Si la machine du coureur est défectueuse pendant la compétition, il peut utiliser seulement une autre de ses machines. Celle-ci aura du faire l'objet d'une identification, d'un contrôle spécifique lors des contrôles Techniques/Administratifs puis des accords des Officiels.**
- 5 Suivant les mêmes processus, dans le cas où un Coureur ne possède pas une autre Machine, il peut utiliser une seule autre machine d'un autre Coureur. Celle-ci doit être de la même marque (Constructeur) et le Coureur principal doit donner son accord durant les contrôles Techniques/Administratifs. Le Coureur principal ne pourra pas protester contre toute conséquence à l'utilisation de sa machine par un autre Coureur ou pour toute autre raison.**

### **3.3 Assistance technique**

- 1. En cas d'incidents techniques, les Coureurs doivent immédiatement utiliser leur deuxième motorcycle.*
- 2. Aucun ajout de temps ne sera accordé.*
- 3. En cas de retard important du retour du Coureur dans la Section suivante, l'Arbitre peut appliquer les Articles « 5.22 Pénalisations de temps » et « 5.28 Défendre ses chances ».*
- 4. Dans le cas où un Coureur ne dispose pas d'une autre machine, il lui sera possible de sortir de la Piste et de se rendre à la zone d'attente pour réparer. Son temps de départ restera inchangé et sera sous l'application des Articles « 5.22 Pénalisations de temps », « 5.22.1 Temps mort » et « 5.28 Défendre ses chances ».*

### **3.4 Nettoyage des motocycles**

*Le nettoyage des motocycles au moyen de machines à haute pression ou tuyaux d'arrosage n'est pas autorisé.*

## **4. CONDITIONS DE LA MANIFESTATION**

### **4.1 Parc des Coureurs**

1. *Le Parc des Coureurs doit être situé sur une surface horizontale et dans un endroit approuvé par le Régisseur. Il devra être ouvert au moins 6 heures avant le début de la Manifestation.*
2. *L'accès au Parc des Coureurs est autorisé uniquement aux personnes suivantes : Coureurs, assistants (1 par Coureur), mécaniciens (1 par Coureur), Chefs d'Equipe (1 par Coureur) et officiels.*

### **4.2 Zone d'échauffement**

1. *Une zone d'échauffement, de préférence couverte, doit être installée par les organisateurs pour les Coureurs.*
2. *Les Coureurs pourront s'échauffer uniquement dans cette zone et aux horaires prévus.*

### **4.3 Piste**

1. *Le Régisseur et l'Arbitre inspecteront le Parcours, spécialement les espaces prévus pour assurer la sécurité des Coureurs.*
2. *L'enceinte où sont placées les Sections doit être complètement clôturée avec une seule porte d'accès et sera qualifiée de Piste.*
3. *Entre les barrières de la Piste et les gradins, un enclos d'au minimum mètre de large devra être aménagé.*

### **4.4 Parcours et Sections**

1. *La Piste doit inclure un Parcours avec le nombre de sections établies dans chaque épreuve qui peuvent être franchies dans plusieurs sens. En cas d'impossibilité d'aménagements, l'Arbitre peut accepter un seul sens de franchissement.*
2. *La construction de toutes les Sections doit être terminée, au plus tard avant le début de la Visite des Sections. Le TS et l'Arbitre feront l'inspection des Sections en tenant compte de la sécurité, du niveau de la difficulté et de la longueur.*
3. *L'organisateur et/ou le Promoteur doivent s'assurer que les matériaux et le personnel sont disponibles pour effectuer tous travaux correctifs jugés nécessaires lors de la visite.*

4. *Les Sections doivent être bien fixées et ne doivent pas bouger ou basculer.*
5. *Les Entrées et Sorties de Sections doivent être clairement délimitées et chaque Section doit être clairement numérotée en précisant son sens de franchissement et si elle fera partie du 1<sup>er</sup> Tour, du 2<sup>ème</sup> Tour et/ou de la Finale (1R1, 2R1, 3R1 etc. 1R2, 2R2, 3R2, etc. et 1F, 2F, 3F, etc.). Des panneaux d'entrée indiqueront la porte d'entrée et à la sortie deux panneaux définiront la porte de fin.*
6. *Les Sections doivent être construites de façon à ce que les Coureurs ne touchent pas le sol entre le premier et le dernier obstacle.*
7. *Toutes les Sections doivent avoir une sortie directe vers le sol pour permettre aux Coureurs de descendre de leur motocycle.*
8. *La largeur minimum de l'obstacle sera de 80 cm lorsque la hauteur de l'obstacle dépasse 200 cm.*
9. *La largeur d'un obstacle sera de minimum 300 cm lorsque la hauteur est de plus de 4 mètres et la Sections devra avoir des plateformes et autres barrières de sécurités.*
10. *La surface sur laquelle les Sections sont placées doit être sèche et d'une matière non glissante. Lorsque des copeaux de bois ou autres matériaux glissant sont utilisés autour d'une Section pour la décorer, il faut alors prévoir un autre type de matériau non-glissant dessous afin d'éviter qu'un Coureur ne glisse en cas de chute. Une exception sera faite dans le cas d'une Section « Cascade » ou « Piscine ».*
11. *La largeur d'une Section peut être réduite en disposant des « portes ».*
12. *Si la « signalisation de porte » est déchirée ou enlevée, elle doit être remplacée avant le passage du Coureur suivant.*
13. *Toute Section tracée devra avoir un enclos de sécurité d'au minimum 3 mètres pour séparer la Section des spectateurs.*

#### **4.5 Contrôles Administratifs**

*Le personnel pour effectuer les contrôles administratifs doit être prêt, sur le lieu de la Manifestation, au plus tard 8 heures avant le début du départ du 1<sup>er</sup> Tour.*

#### **4.6 Contrôles Techniques**

*Le personnel pour effectuer les contrôles techniques doit être sur le lieu de travail en même temps que le personnel pour les contrôles administratifs.*

#### **4.7 Horaires**

*Les horaires de la Manifestation seront proposés par le Promoteur afin d'être approuvés par la CTR. Ils seront publiés dans le Règlement Particulier de la Manifestation.*

#### **4.8 Points de Départ et d'arrivée**

*Les points de départ et d'arrivée seront décidés par le Régisseur et en informe l'Arbitre.*

#### **4.9 Système de sonorisation**

- 1. Un système de sonorisation combiné pour les Coureurs et spectateurs doit être installé. L'audibilité doit être satisfaisante partout dans les zones réservées au public.*
- 2. Un speaker du Pays organisateur doit être en mesure de donner les informations nécessaires dans une des deux langues officielles de la FIM.*

#### **4.10 Eclairage du Parcours**

- 1. Pour toute Manifestation se déroulant le soir/la nuit ou en intérieur, la totalité des Sections de la piste doit être suffisamment éclairée pour que les Coureurs puissent aborder les obstacles dans de bonnes conditions, notamment de sécurité.*
- 2. Deux alimentations séparées avec commutation instantanée en cas de panne sont hautement recommandées.*

#### **4.11 Tableau de Résultats**

1. *Un tableau de résultats et une horloge suffisamment grand devront être clairement visibles de tous (Coureurs, Officiels, Public) et devront indiquer les résultats et les temps officiels.*
2. *L'horloge doit afficher des chiffres avec les minutes et les secondes.*
3. *Le Tableau des résultats doit afficher un score à 2 chiffres (dizaines).*

#### **4.12 Système de Pointage**

1. *Un système de pointage officiel sera utilisé sur la base d'un système fourni par le Promoteur.*
2. *Ce système doit être en mesure de traiter les notations du Commissaire de Sections en fonctions des règlements et de les afficher instantanément sur le Tableau de résultats.*

#### **4.13 Service Médical**

*Doivent être en conformité avec le Code Médical FIM.*

##### **4.13.1 Contrôle d'Alcoolémie**

*Suite à une procédure de contrôle d'alcoolémie, si le résultat du test de confirmation est supérieur au seuil autorisé, pour les détails de la procédure à suivre, veuillez-vous référer au Code Médical de l'année en cours, Art. 09.1.1 I. et Annexe N « Procédure de contrôle d'alcoolémie FIM ».*

#### **4.14 Installations pour les Officiels FIM**

*Un espace de travail convenable et sécurisé (chaises, table, électricité et connexion internet) doit être aménagé par les organisateurs pour les Officiels FIM.*

*Un espace autour de la piste doit aussi être réservé aux Officiels FIM.*

## **5. DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION**

### **5.1 Réunion de Coordination**

*Une réunion aura lieu le jour avant la Manifestation entre promoteur local / Organisateur, le Régisseur, l'Arbitre FIM, le Promoteur du Championnat, le Directeur de Course, le Traceur de Sections, le Représentant CTR si présent sur la Manifestation.*

### **5.2 Contrôle Administratif**

*Les Coureurs engagés à la Manifestation doivent avoir une licence FIM valide et signer un bulletin d'engagement sur le lieu de la manifestation.*

### **5.3 Laissez-Passer**

- 1. Le Championnat du Monde FIM de X-Trial et le X-Trial Des Nations font l'objet d'un contrat signé par la FIM et Promoteur.*
- 2. Par conséquent et pour des raisons de sécurité et pratiques, seuls les laissez-passer émis par le Promoteur, partenaire Contractuel de la FIM, sont valables.*
- 3. Les laissez-passer, des Licences FIM de Constructeurs, de Fabricants d'Accessoires ou d'Equipes émis pour l'usage personnel des employés de la compagnie ou de personnes autorisées par celle-ci ne sont pas valables.*

### **5.4 Vérifications Techniques**

- 1. Avant le début des échauffements, il y a lieu d'effectuer les contrôles préliminaires relatifs aux questions administratives, à la vérification des licences, au contrôle Technique des motocycles, des casques, de l'équipement et des vêtements de protection.*
- 2. Le contrôle Technique des motocycles doit s'effectuer sur le lieu même de la Manifestation.*
- 3. À tout moment pendant la Manifestation, normalement après les Tours, la Finale, un Directeur/commissaire Technique ou de tout autre officiel, peut demander aux Coureurs de se présenter et/ou de présenter leur(s) motocycle(s) et/ou leur(s) équipement(s) au contrôle technique.*

## **5.5 Visite des Sections**

1. *Lors de la visite des Sections le Traceur de Sections, en accord avec le **Régisseur**, l'Arbitre, le Directeur de Course et le Promoteur/Organisateur indiquera aux Coureurs l'ensemble des conditions de franchissement des Sections.*
2. *Les Coureurs sont autorisés à visiter les Sections à pieds selon les horaires prévus.*

## **5.6 Acceptation des Sections par les Coureurs**

1. *Après la Visite des Sections et lors de la session d'information, l'Arbitre **s'assurera** officiellement de l'acceptation des Coureurs sur les tracés des Sections.*
2. *Cette acceptation vaut engagement du respect de l'Article « 5.28 Défendre ses chances ».*
3. *Des modifications peuvent être discutées et envisagées sur les Tracés notamment pour des raisons de sécurité. Leurs validations ou invalidations seront considérées comme acceptées par les Coureurs.*
4. *Une fois que les Coureurs ont accepté les tracés, aucun changement ne sera autorisé sauf en cas de force majeure.*
5. *Après chaque Tour, le **Régisseur**, le Directeur de Course, le constructeur de section, le promoteur et l'organisateur local tiendront une réunion rapide pour évaluer si une section doit être modifiée. Si tel est le cas, l'Arbitre et les Coureurs en seront informés.*

## **5.7 Session d'information**

1. *Une session d'informations aura lieu avant la Manifestation. Cette session devra se tenir dans une salle proche de l'enceinte.*
2. *Les Coureurs, leur Assistant, leur Chef d'Equipe, le Directeur de Course, l'Arbitre, le Régisseur, le TS, le Commissaire de Section, le Responsable Presse, le responsable TV, le représentant CTR, tout autre officiel et un représentant de l'organisation participeront à cette session. D'autres personnes pourront y assister si elles sont invitées et acceptées par le **Régisseur**. Cette session aura lieu immédiatement après la visite des Sections.*
3. *Les Coureurs doivent être présents à la session d'information. Si un Coureur n'est pas présent ou perturbe la session d'information, il se verra infliger une amende.*

## 5.8 Sections

1. *Un motorcycle est considéré comme étant à l'intérieur d'une Section dès qu'une partie de celle-ci a franchi la « Porte » entrée de Section et jusqu'au moment où toute partie de celle-ci a franchi la « Porte » de Sortie de Section.*
2. *Les Sections seront franchies par un seul Coureur à la fois et obligatoirement dans l'ordre défini.*
3. *Dès qu'un Coureur et son motorcycle ont franchi le premier obstacle de la Section ils ne doivent plus toucher le sol jusqu'au franchissement du dernier obstacle de la Section.*
4. ***Toutefois, si une partie du Motorcycle du Coureur n'a franchi que partiellement le premier obstacle et aussi que partiellement les panneaux d'entrée de Section, il peut être autorisé à retenter cet obstacle, même s'il retouche le sol.***
5. *Il pourra être matérialisé des espaces (obstacle ou partie d'obstacle) où aucun contact avec le motorcycle n'est autorisé (Un autocollant rouge), et où le contact avec à minima une roue est obligatoire (Un autocollant bleu).*
6. *Pour des raisons de sécurité, l'Arbitre et le Directeur de Course peuvent décider que la descente d'un obstacle en « Marche arrière » n'est pas autorisée et sera sanctionnée d'un échec. Cet obstacle sera matérialisé par une croix Rouge et clairement précisé lors de la Visite des Sections.*
7. *Lorsqu'une même Section est constituée de séries d'obstacles à franchir dans les deux sens (aller/retour), le fait de pouvoir toucher le sol à une extrémité de la Section sera précisé lors de la Visite des Sections et/ou par l'Arbitre.*

## 5.9 Délimitation et signalisation des Sections

*La largeur d'une Section peut être réduite en disposant des « portes ». Dans ce cas, les Coureurs doivent passer entre ces « portes ». Sous peine d'échec, la roue avant doit précéder la roue arrière en franchissant les « portes ».*

### **5.10 Nombre de Sections**

1. *Le 1<sup>er</sup> Tour, le 2<sup>ème</sup> Tour, et la Finale pourront comprendre entre 4 et 8 Sections comme spécifié dans le Règlement Particulier. Le Régisseur validera ce point lors de la session d'information.*
2. *En cas de force majeure, l'Arbitre peut demander au Directeur de Course et/ou au Traceur de Sections, de modifier le nombre de Sections.*

### **5.11 Détérioration d'une Section**

1. *Si une Section se détériore lors du passage d'un Coureur, le Traceur de Sections décidera si ces dommages empêchent le Coureur d'effectuer un autre essai pour franchir cette Section.*
2. *Si la Section endommagée ne peut pas être réparée et qu'aucun Coureur ne l'a encore franchie, cette Section sera abandonnée pour tous les Coureurs et aucun Coureur n'encourra de pénalité pour cette Section.*
3. *Si la Section endommagée peut être réparée, elle sera abandonnée pendant la réparation et, sous le contrôle du Régisseur et du Directeur de Course, tous les Coureurs qui n'avaient pas pu la franchir la franchiront la réparation terminée.*

### **5.12 Ordre de départ de la Manifestation**

*L'ordre de départ de la première Manifestation sera établi selon :*

1. *l'ordre inverse du classement du Championnat du Monde FIM de X-Trial de l'année précédente.*
2. *du Championnat du Monde FIM de TrialGP de l'année précédente.*
3. *Un tirage au sort.*

*Pour les Manifestations suivantes :*

4. *Le Classement provisoire du Championnat en cours.*
5. *Les critères ci-dessus du présent article.*

**En outre de 5.12 :**

**5.12 X-TDN X-Trial Des Nations**

---

6. *Partiront en premier et selon l'ordre défini :*
  - a) *Les deux Nations sélectionnées par la FIM/Promoteur.*

*La Nation moins bien classée lors du X-Trial des Nations ou Trial des Nations de l'année précédente partira en premier.*
  - b) *La Nation organisatrice si celle-ci ne fait pas partie des Critères suivants.*
  - c) *Les 3 premières nations de l'année précédente lors du X-Trial des Nations (ou Trial Des Nations) à l'inverse de leur classement. Ex : La Nation vainqueur partira en dernier.*
7. *Le Chef d'Equipe devra informer l'Arbitre et le Régisseur quelles seront les Sections franchies par chacun des Coureurs de son équipe (3 Sections pour Chaque Coureur).*
8. *Il devra le faire 1 heure avant le départ du 1<sup>er</sup> Tour.*

**5.13 Le 1<sup>er</sup> Tour**

1. *Les Coureurs partiront individuellement.*
2. *Le Coureur N°X franchira les Sections dans l'ordre établi.*
3. *Puis le Coureur N°X-1 franchira à son tour les Sections dans les mêmes conditions. Puis le Coureur X-2.*

*Etc...*

**En outre de 5.13 :**

**5.13 X-TDN X-Trial Des Nations**

---

5. *Participation de tous les Coureurs des 5 Nations.*
6. *Une seule équipe à la fois avec un coureur qui franchira la moitié ou la moitié plus une des Sections et le second coureur qui franchira les autres Sections.*
7. *La première équipe à partir sera celle définie dans l'Article 5.12.*

### **5.14 Classement du 1<sup>er</sup> Tour**

1. Les pénalités de chaque Coureur seront prises en compte pour définir le Classement du 1<sup>er</sup> Tour en prenant en compte du plus petit nombre de pénalités au plus grand.
2. En cas d'égalité entre les Coureurs, le classement sera établi en accord avec l'Art. 5.30.
3. **Après chaque fin de Parcours d'un Coureur, celui qui est en tête du classement provisoire du premier Tour devra rester sur la piste à un endroit indiqué par le Régisseur. Si un Coureur fait moins de pénalité que lui, il prendra sa place et le Coureur précédent rejoindra le Paddock.**

#### **En outre de 5.14 :**

### **5.14 X-TDN X-Trial Des Nations**

---

4. Les pénalités de chaque Coureur d'une même équipe seront additionnées pour définir le Total de l'équipe.
5. Le Classement du 1<sup>er</sup> Tour sera fait en prenant en compte du plus petit nombre de pénalités au plus grand de chaque équipe.
6. Les 5 équipes seront qualifiées pour le 2<sup>ème</sup> Tour.
7. En cas d'égalité entre les équipes, le classement sera établi en accord avec l'Art. 5.30.

### **5.15 Le 2<sup>ème</sup> Tour**

1. Tous les Coureurs participeront au 2<sup>ème</sup> Tour.
2. Les Coureurs partiront en sens inverse du Classement du 1<sup>er</sup> Tour à savoir que le Coureur le moins bien classé franchira les Sections en premier, dans l'ordre établi.

#### **En outre de 5.15 :**

### **5.15 X-TDN X-Trial Des Nations**

---

3. Les 5 équipes conserveront les pénalités du 1<sup>er</sup> Tour.
4. L'ordre de départ des équipes se fera à l'inverse du Classement du 1<sup>er</sup> Tour.
5. Processus identique au 1<sup>er</sup> Tour.
6. En cas d'égalité entre les équipes, le classement sera établi en accord avec l'Art. 5.30.

## **5.16 Classement du 2<sup>ème</sup> Tour**

1. Les pénalités de chaque Coureur lors du 2<sup>ème</sup> Tour seront prises en compte pour définir le Classement du 2<sup>ème</sup> Tour en prenant en compte du plus petit nombre de pénalités au plus grand.

### **En outre de 5.16 :**

## **5.16 X-TDN X-Trial Des Nations**

2. Les pénalités du 2<sup>ème</sup> Tour de chaque Coureur d'une même Equipe seront additionnées à celles du 1<sup>er</sup> Tour pour définir le Total de l'Equipe.
3. Les deux premières Equipes seront qualifiées pour la Finale.
4. Les 2 Equipes qualifiées pour la Finale seront définies comme les Equipes respectivement N°1, 2. La N°1 sera celle des deux vainqueurs ayant fait le plus petit nombre de points au 2<sup>ème</sup> Tour.
5. Les pénalités des Equipes non qualifiées seront prises en compte pour établir le classement de la Manifestation.
6. Les Equipes non qualifiées seront les 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> & 5<sup>ème</sup>.
7. En cas d'égalité entre les Equipes, le classement sera établi en accord avec l'Art. 5.30.

### **5.16.1 Classement du Tour N° 1 et du Tour N° 2 et Coureurs qualifiés**

1. Les Pénalités de chaque Coureur du Tour N° 1 et du Tour N° 2 seront additionnés. Le total des 2 Tours sera pris en compte pour définir un Classement provisoire à la fin des deux Tours, en prenant en compte du plus petit nombre de Pénalités au plus grand.
2. **Après chaque fin de Parcours d'un Coureur, les trois Coureurs en tête du classement provisoire de l'addition des deux Tours devront rester sur la piste à un endroit indiqué par le Régisseur. Si un Coureur fait moins de pénalité qu'un de ces trois Coureurs, il prendra sa place de ce dernier qui rejoindra le Paddock.**
3. À l'issue de ce classement, les 3 Coureurs ayant le moins de Pénalités seront qualifiés pour la Finale.
4. Les 3 Coureurs qualifiés pour la Finale seront définis comme les Coureurs respectivement N°1, 2 & 3, le vainqueur étant le N°1.
5. Les additions des Pénalités du Tour N° 1 et du Tour N°2 des Coureurs non qualifiés seront pris en compte pour établir le classement de la Manifestation.

### **5.17 L'Ordre de départ de la Finale**

1. Les 3 Coureurs, le N° 3, le N° 2 puis le N° 1, franchiront la Section N°1, un Coureur après l'autre.
2. Pour les ordres des départs des Sections suivantes, c'est le Coureur moins bien classé que l'autre durant la Finale qui s'élancera avant.
3. En cas d'égalité **dans le total des Pénalités pour Faute(s)** entre deux ou trois Coureurs **durant la Finale** :
  - **c'est le Coureur ayant fait le plus mauvais résultat dans la Section précédente, en prenant en compte ses Pénalités pour Faute(s), qui partira avant l'autre.**
  - **En cas de Pénalité(s) pour Faute(s) identique(s), c'est le Coureur qui aura mis le plus de temps pour effectuer la Section qui partira avant l'autre.**
  - **En cas d'échec de deux ou trois Coureurs, l'ordre ne change pas.**

#### **En outre de 5.17 :**

### **5.17 X-TDN X-Trial Des Nations**

4. Les 2 Equipes, la N°2 puis la N°1, franchiront un même nombre de Sections, un Coureur choisi de chaque équipe après l'autre et une Equipe après l'autre, sur la base des informations données par l'Arbitre et le Régisseur lors de la session d'information.

## **5.18 Classement de la Finale**

1. Les Coureurs prendront le départ de la finale sans aucune pénalité, en Play Off.
2. Les pénalités de chaque Coureur seront prises en compte pour définir le Classement de la Finale en prenant en compte du plus petit nombre de pénalités au plus grand.
3. Le Coureur ayant le moins de pénalités sera le vainqueur.
4. En cas d'égalité entre les Coureurs, le classement sera établi en accord avec l'Art. 5.32.

### **En outre de 5.18 :**

#### **5.18 X-TDN X-Trial Des Nations**

---

5. Les pénalités de la Finale de chaque Coureur seront additionnées à celles des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> Tours pour définir le Classement de chaque Equipe.
6. Les pénalités de chaque Equipe serviront à définir le classement de la Finale.
7. L'Equipe ayant le moins de pénalités sera la vainqueur.
8. En cas d'égalité entre les Equipes, le classement sera établi en accord avec l'Art. 5.32.

## **5.19 Classement de la Manifestation**

1. Le Classement de la Manifestation tiendra compte du classement de la Finale pour les 3 premiers Coureurs, suivi par le classement établi conformément à l'Article 5.16.1 pour les Coureurs classés 4<sup>ème</sup> et suivants.

### **En outre de 5.19 :**

#### **5.19 X-TDN X-Trial Des Nations**

---

2. Le Classement à l'issue du 2<sup>ème</sup> Tour servira pour établir le Classement des Equipes 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> & 5<sup>ème</sup>.
3. Le Classement à l'issue de la Finale déterminera l'Equipe vainqueur et la 2<sup>ème</sup> équipe.

## **5.20 Temps de Parcours maximum Alloués et Contrôles**

1. Pour le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> Tour, des Temps de Parcours maximum seront alloués à chaque Coureur pour effectuer le Parcours du point de départ à la sortie de la dernière Section. Ils seront identiques pour chaque Coureur.
2. Ces Temps de Parcours maximum seront communiqués lors de la Session d'information.
3. Pour la Finale, chaque Coureur disposera de 1 minute par Section.
4. Au-delà, il sera attribué un Echec et le Coureur devra quitter la Section.
5. Si le Coureur n'est pas prêt à prendre le départ au moment indiqué, son Temps de Parcours pourra être démarré et décompté en son absence.

### **En outre de 5.20 :**

#### **5.20 X-TDN X-Trial Des Nations**

---

6. Pour le 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> Tour, un temps maximum sera alloué à chaque Equipe pour que le coureur sorte de la dernière Section qu'il franchira.

## **5.21 Définitions des Pénalités pour Faute(s)**

1. *L'ensemble des pénalités du présent Article ne prévalent aucunement à l'application de l'Article « 5.28 Défendre ses chances ».*
2. *A l'intérieur d'une Section conformément à l'Article 5.8.*

### **5.21.1 Pied à terre**

1. *Sera considéré comme pied à terre le fait qu'un pied et/ou qu'une partie du corps du Coureur touche le sol ou prenne appui sur un obstacle, que la moto soit en mouvement ou à l'arrêt.*

### **5.21.2 Appui de la machine**

1. *Sera considéré comme appui le fait qu'une partie de la machine (à l'exception des pneus) prenne appui sur un obstacle, que la moto soit en mouvement ou à l'arrêt.*

#### Exceptions:

2. *Si une pénalité pour « appui », du fait du sabot de protection moteur, est jugée par le Commissaire de Section comme simultanée à un ou deux.*
3. *« Pieds à terre », alors que le ou les pieds sont bien positionnés sur les « repose pieds », le Commissaire de Section pourra considérer ce cas de figure comme étant un ensemble noté d'une seule et même pénalité.*
4. *Si une pénalité pour « appui », du fait du sabot de protection moteur, est jugée par le Commissaire de Section et qu'une succession d'autres appuis latéraux sont constatés sur un même obstacle **sans qu'il y ait eu avancement, recul ou changement notable de la trajectoire du Motocycle**, le Commissaire de Section pourra considérer ce cas de figure comme étant un ensemble noté d'une seule et même pénalité.*
5. *Dans certaines conditions, le fait qu'un « garde boue » touche un obstacle n'est pas considéré comme un appui.*

### **5.21.3 Echec**

1. *Sera considéré comme échec :*

- a) *Le Coureur met pied à terre en reculant.*

*Note : si le Coureur met pied à terre pendant qu'il avance ou fait du surplace, ceci ne sera pas considéré comme un échec, mais comme pied à terre.*

- b) *Le Coureur descend de la machine et il pose les deux pieds à terre du même côté ou derrière l'axe de la roue arrière de la machine.*

- c) *Le motorcycle franchit une limite avec n'importe quelle roue en contact avec le sol ; le motorcycle passe du mauvais côté d'une marque de délimitation avant que toute partie du Motorcycle n'ait franchi la porte de « Fin de Section » ou roule dans un espace interdit par le Directeur de Course/Arbitre lors de la visite des Sections.*
- d) *Le Coureur ou le motorcycle casse, enlève, renverse ou roule sur un support de signalisation et ou une flèche provoquant sa remise en place par un officiel.*
- e) *L'une des roues du motorcycle roule dessus une flèche de signalisation.*
- f) *L'une des roues du motorcycle passe au-dessus ou du mauvais côté d'une flèche de signalisation.*
- g) *Le motorcycle ou le Coureur reçoit une aide extérieure.*
- h) *Le motorcycle recoupe ses traces après avoir effectué une boucle fermée alors qu'il est considéré comme étant dans une Section. Le fait de faire une Section « aller/retour » n'est pas considéré comme une boucle conformément à l'Article 5.8.*
- i) *L'intégralité du Motorcycle sort d'une Section par le début de la Section.*
- j) *Le guidon du motorcycle touche le sol.*
- k) *Le moteur du motorcycle s'arrête avec le Coureur mettant pied à terre.*
- l) *Le moteur s'arrête alors qu'une partie de la machine, à l'exception des pneus, touche le sol.*
- m) *La roue arrière franchit une porte avant la roue avant, excepté pour la porte de « Fin de Section ».*
- n) *Un coureur redescend d'un obstacle tel qu'interdit par l'Arbitre lors de la Visite des Sections et/ou signalé par une croix rouge.*
- o) *Le temps limite maximum pour faire le Tour (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> Tour) ou franchir une Section (Finale) est atteint alors que le Coureur est encore dans une Section.*
- p) *Le Coureur n'est pas connecté au système de coupe-circuit avec un cordon lorsqu'il roule dans une section.*
- q) *Si un coureur n'entre pas dans une Section ceci sera considéré comme un échec, sans préjudice de l'application de l'Article 5.28 Défendre ses chances.*

## **5.22 Pénalisations de temps**

*Les pénalisations de temps seront les suivantes :*

*Pour le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> Tour :*

- a) Si le Temps de Parcours maximum n'est pas dépassé = aucune pénalité*
- b) Si le Temps de Parcours maximum est dépassé = 5 points de pénalités pour toute Section non tentée ou non franchie en totalité, sans préjudice de l'application de l'Article 5.28 « défendre ses chances ».*
- c) Si un Coureur ne franchit pas la dernière Section, et ne franchit pas la fin du Parcours, il sera crédité d'un Temps forfaitaire correspondant au Temps de Parcours Maximum.*

*Pour chaque Section de la Finale :*

- d) Si le temps maximum de 1 minute n'est pas dépassé = aucune pénalité.*
- e) Si le temps maximum de 1 minute est dépassé = 5 points de pénalités pour la Section, sans préjudice de l'application de l'Article « défendre ses chances ».*

### **5.22.1 « Temps mort » du Coureur.**

*(article ne concernant que les Coureurs ayant une seule machine)*

- 1. Le « Temps mort » du coureur doit être indiqué à l'Arbitre par le coureur levant le bras pour signaler sa demande.*
- 2. Un « Temps mort » doit être demandé seulement dans le cas d'un problème mécanique.*
- 3. Si le « Temps mort » est utilisé pour toute autre raison, le Coureur recevra le maximum de points de pénalité dans toutes les Sections restantes.*
- 4. Un seul « Temps mort » peut être accordé à chaque coureur lors du Tour 1, du Tour 2 ou de la Finale.*
- 5. Le Commissaire Technique doit pouvoir à tout moment assister aux réparations ou au changement de machine dans la zone d'attente désignée.*
- 6. À la fin de chaque Tour ou de la finale, le Commissaire Technique doit confirmer à l'arbitre que les procédures correctes et leurs conditions ont été suivies.*

7. *Le non-respect de ces consignes peut entraîner l'application des articles 5.26, 5.27 et ou 5.30.*
  - a) *Le temps du Tour restant du coureur pour le Tour 1 ou 2 sera mis en pause une fois que l'Arbitre aura confirmé que le Temps mort a été autorisé.*
  - b) *Le « Temps mort » sera de 2 minutes. Ceci sera affiché sur un compte à rebours de 2 minutes.*
  - c) *Une fois le « Temps mort » écoulé, le temps du Tour du coureur reprendra automatiquement.*
  - d) *En cas de non-retour après la fin du « Temps mort » des 2 minutes pour terminer le Tour 1 ou le Tour 2, le coureur recevra le maximum de points de pénalité dans toutes les sections restantes.*
  - e) *Les mêmes conditions s'appliqueront en finale. Si le coureur n'est pas revenu à la fin de son « Temps mort », la compétition reprendra avec l'autre Coureur dans la section suivante.*
  - f) *En cas de non-retour après l'expiration du délai de 2 minutes, le Coureur recevra le maximum de points de pénalité dans la section suivante et ainsi de suite.*
8. *Si le coureur ne retourne pas dans les sections, l'autre coureur devra automatiquement continuer à parcourir les Sections sans attendre.*

**En outre de 5.22.1 :**

**5.22.1 X-TDN X-Trial Des Nations**

---

9. *Chaque coureur de chaque nation a droit à un seul « Temps mort » au Tour 1 et au Tour 2 et à la finale. Dans le Tour 1 et le Tour 2 en cas de non-retour après la période des 2 minutes de temps mort, le coureur de la Nation se rendra à la section suivante. S'il a déjà complété le nombre maximum de sections allouées, la nation recevra la pénalité maximale dans la section suivante, etc.*
10. *Les mêmes conditions s'appliqueront en finale. En cas de non- retour après le temps mort de 2 minutes, l'autre coureur du pays se retrouvera dans la section suivante, à moins qu'il n'ait déjà complété le nombre maximal de sections allouées. Ceci étant le cas, votre nation recevra un point de pénalité maximum dans la section suivante et ainsi de suite. Si le coureur ne retourne pas dans les sections, l'autre pays sera automatiquement autorisé à continuer à parcourir les sections sans attendre.*

### **5.23 Pénalisations dans chaque section**

1. Dans les Sections les pénalités pour « Pieds à terre », « Appui » ou « Echech seront comptabilisées comme suit :

0 pénalité (pied ou appui) :	0 point
1 pénalité (pied ou appui) :	1 point
2 pénalités (pied ou appui) :	2 points
3 pénalités (pied ou appui) :	3 points
Plus de 3 pénalités (pied ou appui) :	5 points
Echec (Art. 5.23.3)	5 points

2. Dépassement du temps maximum (Art. 5.22) 5 points

### **5.24 Disqualification**

1. Les infractions réglementaires suivantes entraîneront automatiquement la disqualification du Coureur pour la compétition concernée. Il sera passible d'une sanction supplémentaire par l'Arbitre.
2. Toute disqualification conduira également automatiquement à l'annulation des résultats obtenus lors de la Manifestation en question avec toutes les conséquences en résultant, y compris le retrait de points, de prix et de médailles éventuels.
  - a) Conduire un motorcycle sans casque.
  - b) Utilisation d'un pneu non autorisé ou changement du type de construction, du profil ou de la composition du pneu original.
  - c) Utilisation d'un carburant non autorisé.
  - d) Toute violation des règles antidopage telles que définies par le Code Antidopage FIM.
  - e) Ravitaillement en dehors de la zone autorisée.
  - f) La construction ou l'état de son motorcycle constitue ou peut constituer une source de danger.
  - g) Le non-respect du poids minimum autorisé relatif au motorcycle utilisé tel que défini par l'Article 01.19 du règlement technique.

- h) Le non-respect du niveau sonore autorisé tel que défini par l'Article 01.79 du règlement technique.*
- i) Autres cas de conduite incongrue d'un Coureur ou son Assistant envers tout officiel, Commissaire de Section ou toute autre personne impliquée dans l'organisation de la Manifestation.*
- j) Le non-respect des conditions dans l'article 5.22.1 « Temps mort » du Coureur.*

#### **5.25 Pénalités financières pour les Coureurs et/ou Assistants et/ou Chefs d'équipes**

- 1. Les pénalités suivantes pourront être appliquées à un Coureur et pourront aller jusqu'à : EUR 500.-*
- 2. Ces pénalités devront être appliquées par le Directeur de Course, sous réserve de ratification par l'Arbitre qui les indiquera dans son rapport.*
- 3. Un Coureur, son Assistant et son Chef d'équipe doivent respecter toutes les consignes des officiels, notamment les Articles 2.10 et 2.11 du présent règlement.*
- 4. De plus :*
  - a) Un Coureur, ou son Assistant, quitte le parc des Coureurs sans avoir été appelé par le Régisseur.*
  - b) Un Coureur, Assistant et/ou son Chef d'Équipe ne suit pas les instructions du Régisseur, du Directeur de Course ou de l'Arbitre.*
  - c) Un Coureur n'est pas présent à la réunion d'informations.*
  - d) Comportement perturbateur d'un Coureur, Assistant et/ou son Chef d'Equipe lors de la session d'information ou pendant la Manifestation, après que le Coureur eut été averti verbalement.*
  - e) Cas de conduite incongrue d'un Coureur ou son Assistant envers un officiel, un Commissaire de Section ou tout autre personne impliquée dans la Manifestation.*
  - f) Non respect du code d'Ethique FIM.*

*Le Directeur de Course peut proposer une sanction plus importante à l'Arbitre FIM.*

## **5.26 Pénalités financières pour non-participation**

1. *Tout Coureur qui ne participe pas à une Manifestation ou à une manche pourra recevoir une pénalité financière qui sera rapportée par l'Arbitre auprès de l'Administration FIM qui infligera les sanctions suivantes :*
  - a) *Première infraction : amende de EUR 1'000.-*
  - b) *Deuxième infraction : amende de EUR 2'000.-*
  - c) *Troisième infraction : amende de EUR 3'000.-*
2. *Sanctions sans préjudice d'une décision du Promoteur et/ou de la FIM de ne plus sélectionner le Coureur concerné.*
3. *En cas d'incapacité absolue et justifiée (p. ex. maladie, accident ou blessure) de participer à tout ou partie d'une Manifestation, le Coureur devra obtenir un certificat médical et informer immédiatement l'Administration FIM avant la Manifestation ou manche concernée.*

## **5.27 Quitter la Manifestation**

1. *Un Coureur qui a effectué le Contrôle Administratif d'une Manifestation et qui ne participe pas à la Manifestation sans avoir informé l'Arbitre ou qui quitte la Manifestation sans l'accord préalable du Directeur de Course est passible d'une amende jusqu'à EUR 3'000.-.*

## **5.28 Défendre ses chances**

1. *Un Coureur qui, dans une Manifestation, ne manifeste aucune volonté de défendre ses chances est passible d'une pénalité fixée par l'Arbitre et de se voir infliger une amende jusqu'à EUR 3'000.-. Il pourrait également, dans un cas extrême, être prié de quitter immédiatement la Manifestation.*
2. *Le fait de ne pas tenter une ou plusieurs Sections, sans motif autre qu'une blessure ou une panne mécanique (Art. 3.3) peut être considéré comme une atteinte au présent article.*

## 5.29 Résultats et classements

### 5.29.1 Classement à chaque Manifestation

1. Les Coureurs classés recevront des « Points Championnat », en fonction de leurs résultats pendant la Manifestation.
2. Le Coureur vainqueur du Tour N°1 se verra attribué 1 « Point Championnat » additionnel indépendamment des points attribués pour son classement final de la Manifestation.
3. Le Coureur vainqueur du Tour N°2 se verra attribué 1 « Point Championnat » additionnel indépendamment des points attribués pour son classement final de la Manifestation.
4. Pour le Classement final de la Manifestation les « Points Championnat » seront attribués comme suit :

20 points	-	1 <sup>er</sup>
15 points	-	2 <sup>ème</sup>
12 points	-	3 <sup>ème</sup>
9 points	-	4 <sup>ème</sup>
6 points	-	5 <sup>ème</sup>
4 points	-	6 <sup>ème</sup>
2 points	-	7 <sup>ème</sup>
1 point	-	8 <sup>ème</sup>

5. Si un Coureur a pris le départ de la Manifestation mais qu'il ne la termine pas, il se verra attribuer 0 point.
6. Un Coureur, classé au Championnat, mais qui n'a pas pris part à une Manifestation se verra attribué un « - ».
7. L'affichage des points devra faire apparaître les points du Classement Final de la Manifestation indépendamment du ou des points additionnels du Coureur.  
  
Par exemple :  
20 +1  
15  
12 +1
8. Un Coureur qui s'est qualifié pour la Finale mais qui n'a pas pu y participer recevra les points correspondant au classement du 2<sup>ème</sup> Tour du Coureur qui le remplace.

### **5.29.2 Arrêt Prématuré de la Manifestation**

1. Si l'Arbitre arrête une Manifestation prématurément, elle ne peut pas être recommencée.
2. Si une Manifestation est arrêtée avant que tous les Coureurs n'aient achevé au moins la moitié du nombre total des Sections, elle sera déclarée nulle et non avenue.
3. Si une Manifestation est arrêtée à un stade ultérieur, l'Arbitre décidera soit qu'elle est nulle et non avenue, soit que les résultats et les récompenses sont ceux qu'il juge être justifiés en la circonstance.

### **5.29.3 Classement final du Championnat du Monde**

1. Tous les « Point Championnat » comptant pour le championnat, obtenus lors de chaque Manifestation du Championnat du Monde FIM de X-Trial, compteront pour le classement final, moins le plus mauvais résultat. **Dans le cas où un Coureur n'a pas participé à toutes les Manifestations, la totalité de ses résultats seront pris en compte.**
2. Dans le cas où plus de la moitié des Manifestations prévues au Calendrier n'auraient pas eu lieu, ou si le nombre de Manifestations n'est pas au minimum de 3, la totalité des « Point Championnat » seront pris en compte.

#### **En outre de 5.29.3 :**

### **5.29.3 X-TDN X-Trial Des Nations**

---

3. Ce Championnat se déroulant sur une seule Manifestation, les résultats de la Manifestation seront ceux du Prix FIM.

### **5.30 Egalités**

1. Lors des égalités entre deux ou plusieurs Coureurs durant un Tour.

#### **Pour le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> Tour :**

- a) Le Coureur ayant le Temps de Parcours le plus faible sera déclaré vainqueur.
- b) Si l'égalité persiste, c'est le Coureur ayant pris le départ avant l'autre Coureur qui sera déclaré vainqueur.
- c) Si deux ou plusieurs Coureurs n'ont pas franchi la dernière Section, et donc crédités du Temps forfaitaire correspondant au Temps de Parcours Maximum, c'est le Coureur ayant pris le départ avant l'autre Coureur qui sera déclaré vainqueur.

Pour le Classement total du Tour N°1 additionné du Tour N°2 et Coureurs qualifiés :

- a) *En cas d'égalité entre deux ou plusieurs Coureurs c'est le Coureur ayant le moins de pénalités au 2<sup>ème</sup> Tour qui sera déclaré vainqueur.*
- b) *Si l'égalité persiste, c'est le Coureur ayant eu le meilleur classement au 2<sup>ème</sup> Tour qui sera déclaré vainqueur.*

Pour la finale :

- a) *Si les 2 ou les 3 coureurs sont à égalité, ils participeront à un run-off sur une section ou un obstacle proposé par l'arbitre.*
  - b) *L'ordre des Coureurs pour franchir le run-off sera le même que celui de l'ordre des départs de la dernière Section.*
2. *Les critères ci-dessous seront utilisés pour déclarer le vainqueur de la Finale et donc le vainqueur de la compétition:*
- a) *Le coureur ayant moins de points de pénalité.*
  - b) *En cas d'égalité, le Coureur ayant franchi la Section le plus rapidement.*
  - c) *Dans le cas où les 2 ou 3 Coureurs sont toujours à égalité, le processus sera répété et ainsi de suite jusqu'à ce qu'un des 2 critères ci-dessus soit rempli.*

En outre de 5.30 :

**5.30 X-TDN X-Trial Des Nations**

---

3. *Lors du 1<sup>er</sup> Tour et du 2<sup>ème</sup> Tour :*
- a) *L'Equipe ayant mis le temps le plus court pour effectuer le Tour sera déclarée vainqueur.*
  - b) *En cas de dépassement de temps lors du 1<sup>er</sup> Tour : C'est l'Equipe étant partie avant une autre Equipe qui sera déclarée vainqueur.*
  - c) *En cas de dépassement de temps lors 2<sup>ème</sup> Tour : C'est l'Equipe ayant été la mieux classée lors du 1<sup>er</sup> Tour qui sera déclarée vainqueur.*
4. *Pour la Finale :*
- a) *Un des 2 Coureurs de chacune des Equipes à égalité viennent se départager sur une Section ou un obstacle sur proposition de l'Arbitre.*

### **5.31 Egalité à la fin du Championnat du Monde**

1. *En cas d'égalité à la fin du Championnat, les Coureurs seront départagés par la prise en compte :*
  - b) *De la plus grande valeur du Résultat retiré.*
  - c) *Du plus grand nombre de meilleures places.*
  - d) *Du meilleur résultat lors de la dernière Manifestation, lorsde la pénultième, l'antépénultième, etc.*

### **5.32 Récompenses et Conditions Financières**

#### **5.32.1 Récompenses pour l'ensemble du Championnat du Monde FIM de X-Trial**

1. *Les récompenses pour le classement final du Championnat du Monde FIM de X-Trial sont celles prévues dans le Code Sportif.*

#### **5.32.2 Récompenses financières pour les Coureurs**

1. *Le paiement des récompenses financières de tous les Coureurs est entièrement à la charge du Promoteur. Ni le Promoteur, ni l'Equipe, ni les Coureurs n'auront de droit et recours sur la FIM à cet égard.*
2. *Le paiement des récompenses financières aux Coureurs sera effectué conformément aux dispositions des contrats entre le Promoteur et chacun des Constructeurs ou Equipes. Les Coureurs ne peuvent prétendre au Promoteur à cet égard.*

#### **En outre de 5.32.2 :**

#### **5.32.2 X-TDN X-Trial Des Nations**

---

3. *Le montant des récompenses financières est fixé par le Promoteur. Le paiement de celles-ci doit être réclamé par les Equipes directement auprès du Promoteur. Le paiement se fera en Euro ou dans une autre monnaie approuvée par la FIM.*
4. *Les Coureurs, Equipes et/ou Promoteur ne peuvent prétendre à aucune réclamation ou prétention auprès de la FIM à l'égard des montants et des paiements de ces récompenses financières.*

### **5.33 Cérémonie de Remise des Prix et Conférence de Presse**

1. *Une Cérémonie de Remise des Prix doit avoir lieu immédiatement après l'arrivée du dernier Coureur. Pour la cérémonie, il est recommandé d'installer un podium avec une jolie décoration et bien visible du public. Les trois premiers Coureurs recevront un trophée ainsi que tout autre cadeau approprié.*
2. *Si un Coureur est en retard ou absent de la Cérémonie de Remise des Prix ou de la Conférence de Presse, sans l'autorisation préalable du Directeur de Course, de l'Arbitre et du Régisseur, il se verra infliger une amende de EUR 3'000.-.*
3. *Les trois premiers Coureurs, ainsi que tout autre Coureur invité par le Régisseur, doivent assister à une brève Conférence de Presse qui doit avoir lieu immédiatement après la Cérémonie de Remise des Prix.*
4. *Lors de la dernière manche le Promoteur organisera une cérémonie de Remise des Prix FIM pour récompenser les trois premiers Coureurs au classement général du Championnat.*
5. *Les récompenses seront remises par le Représentant FIM nommé, par le Représentant CTR nommé ou par l'Arbitre de la Manifestation.*

### **5.34 Réclamations**

1. *Toute réclamation doit être présentée conformément au Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM ainsi qu'au Règlement Particulier et être accompagnée d'une caution de EUR 660.- ou du montant équivalent en monnaie locale (convertible), qui sera remboursée si la réclamation est fondée.*

## **6. OFFICIELS ET PROCÉDURES**

### **6.1 Officiels**

- 1. La direction et la supervision des Manifestations ainsi que les procédures judiciaires sont assurées par des organes composés d'officiels qualifiés et nommés par la FIM ou les FMNR.**
- 2. Il est recommandé que les officiels détenteurs d'une licence FIM parlent couramment l'Anglais ou le Français.**
- 3. La FIM et la FMNR nomment des officiels et demeurent garantes de leur aptitude et de leur intégrité pour une fonction dûment justifiée. Ces officiels doivent être détenteurs de la licence FIM, ou FMNR valable pour la Manifestation et la fonction concernées.**
- 4. Un officiel ne peut pas être Coureur, sponsor, chef d'équipe, Assistant dans la Manifestation en question.**
- 5. Tous les Officiels et le Commissaire de Sections doivent rester opérationnels et disponibles jusqu'à la fin de la période prévue pour formuler une réclamation.**

### **6.2 Organes**

#### **Constitution :**

#### **1. Le Jury International :**

**Il a un rôle consultatif.**

**Il est composé de l'ensemble des Officiels de la Manifestation ainsi que des représentants des organes définis dans le présent règlement.**

#### **2. La Direction de Course :**

**Elle a un rôle opérationnel.**

**Elle est composée du Régisseur, du Directeur de Course FMNR et du Traceur de Section.**

#### **3. L'Arbitre :**

**Il veille au bon déroulement de la Manifestation et a une fonction disciplinaire.**

### **6.3 Le Jury International**

- 1. Chaque membre du Jury International a le droit et le devoir de faire part de toute remarque à l'attention de la Direction de Course et/ ou de l'Arbitre dans le but d'améliorer le bon déroulement de la Manifestation, de tout intérêt d'une personne morale ou physique en relations avec la Manifestation ou ses conséquences.**
- 2. Les personnes suivantes composent le Jury International :**
  - a) L'Arbitre FIM**
  - b) Le Directeur de Course FMNR**
  - c) Le Régisseur**
  - d) Le Traceur de Section**
  - e) Le Commissaire de Section**
  - f) Le représentant FIM de la CTR**
  - g) Le représentant FMNR**
  - h) Le Chronométrateur /Responsable des résultats**
  - i) Les Commissaires Techniques FMNR**
  - j) Le Directeur Technique FIM**
  - k) Le Délégué Médical FIM**
  - l) Le Chef du Service Médical**
  - m) Le Commissaire Environnement FMNR**
  - n) Le Délégué Environnement FIM**
  - o) Le Délégué CFM FIM**
  - p) Les Membres du Conseil de Direction de la FIM, les Directeurs des Commissions FIM, le Directeur Général de la FIM et le personnel administratif de la Commission sportive concernée ;**
- 3. Les réunions du Jury International ne sont pas obligatoires et sont gérées par le Régisseur.**
- 4. L'Arbitre peut demander la présence d'une réunion du Jury.**
- 5. Les officiels nommés pour la Manifestation, Commissaire de Sections compris, ne peuvent pas être Coureur, sponsor ou Assistant participant à la Manifestation.**

## **6.4 Directeur de Course**

- 1. La Direction de Course est composée du Régisseur, du Directeur de Course FMNR et du Traceur de Sections.**
- 2. La Direction de Course exerce le contrôle opérationnel de la Manifestation, en rapport à l'application des Codes FIM, des règlements FIM et du RP.**
- 3. Toutes les responsabilités civiles et légales incombent aux organisateurs.**
- 4. Elle doit juger et décider du déroulement efficace et régulier de la Manifestation ou d'infraction aux Règlements Trial FIM.**
- 5. Elle doit s'assurer que tous les officiels et autres personnes en charge exercent correctement leurs fonctions tout au long de la Manifestation.**
- 6. Elle peut initier et organiser un briefing des Coureurs.**
- 7. Elle doit inspecter les Sections et les installations de sécurité avant le début de la Manifestation.**
- 8. La Direction de Course peut autoriser une modification au RP ou au programme.**
- 9. Elle doit veiller à ce que toute modification au RP ou décision soit dûment notifiée à tous les Participants engagés.**
- 10. La Direction de Course n'est pas autorisée à faire des modifications ou adjonctions aux règles de la FIM, mais elle est compétente pour prendre des décisions dans des cas exceptionnels prévus ci-après.**
- 11. Proposer des Sanctions à l'Arbitre concernant toute personne physique ou morale ne respectant pas les règles FIM et/ou portant atteinte au bon déroulement de la Manifestation.**
- 12. Seules les personnes détentrices d'une Licence et inscrites à la Manifestation peuvent échanger ou faire des commentaires avec les membres de la Direction de Course.**
- 13. La Direction de Course a le droit, soit de sa propre initiative soit pour d'autres impératifs, de retarder le départ d'une Compétition, de faire améliorer le Parcours ou les Sections, d'apporter tout changement horaire ou autre et même d'arrêter prématurément ou de supprimer une Compétition ou une Manifestation en tout ou en partie, pour des raisons urgentes de sécurité, pour cas de force majeure ou par nécessité.**

## 6.5 L'Arbitre

1. *L'Arbitre est uniquement responsable envers la FIM.*
2. *Toutes les responsabilités civiles et légales incombent aux organisateurs.*
3. *Il n'a aucune responsabilité quant à l'organisation de la Manifestation.*
4. ***Il a une fonction de surveillance, et de discipline ainsi que le contrôle suprême de la Manifestation par rapport à l'application des Codes, des règlements FIM et du Règlement Particulier (RP).***
5. ***Il doit s'assurer que les intérêts de la FIM sont protégés, que les engagements pris par l'organisateur vis-à-vis de la FIM sont remplis et que toutes les décisions sont conformes aux réglementations publiées par la FIM et au Règlement Particulier de la Manifestation.***
6. ***Il a le droit d'intervenir auprès de toute partie ou toute personne s'il considère que les règles FIM ne sont pas respectées***
7. ***Il doit être informé de toutes les décisions entre l'organisation et la Direction de Course qui influeraient sur le déroulement sportif de la Manifestation.***
8. ***Il entendra le rapport de la Direction de Course et de tout autre officiel concerné.***
9. ***Il doit signer, avec le Directeur de Course FMNR, les classements officiels de la Compétition ; il doit également signer tous les procès-verbaux des séances.***
10. ***Il devra présenter son rapport écrit à l'Administration FIM dans les 72 heures suivant la fin de la Manifestation.***
11. *Il peut imposer une Sanction pour infraction aux Règlements FIM conformément aux Règlements FIM;*
12. *Une Sanction est effective au moment où l'Arbitre en a pris la décision, l'a annoncé officiellement aux Responsables des résultats, au Directeur de Course et, si possible, au Coureur ou personne sanctionné.*
13. *L'Arbitre est le seul tribunal de la Manifestation compétent pour statuer sur toute réclamation pouvant survenir au cours d'une Manifestation, sous réserve du droit d'appel ultérieur.*
14. *Il doit régler les cas de sanctions disciplinaires conformément aux dispositions définies dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage et dans le présent Règlement FIM de X-Trial.*

15. *Il peut déférer un cas à la Cour Disciplinaire Internationale pour infliger une sanction plus grave qui n'est pas de sa compétence.*
16. *Tout appel contre une décision par l'Arbitre sera traité par la Cour Disciplinaire Internationale conformément au Code d'Arbitrage FIM.*
17. ***L'Arbitre n'est pas autorisé à faire des modifications ou adjonctions aux règles de la FIM.***
18. ***Il peut autoriser une modification au RP ou au programme pour autant que les dispositions du Code Sportif soient respectées.***
19. ***Il doit également s'assurer que les résultats sont rendus publics dans les délais les plus brefs.***
20. ***Seuls les Officiels ou toute personne détentrice d'une Licence et inscrite à la Manifestation peuvent échanger avec l'Arbitre.***

## **6.6 Le Directeur de Course FMNR**

1. *Le Directeur de Course est nommé par la FMNR.*
2. *Le Directeur de Course ne peut pas être en même temps le Commissaire FMNR.*
3. *Il est membre de la Direction de Course avec le Régiseur et Traceur de Sections.*
4. *Lorsqu'il effectue ses tâches, le Directeur de Course doit agir et travailler en consultation permanente avec les autres membres de la Direction de Course.*
5. *Le Directeur de Course FMNR pourra faire appliquer les consignes et les décisions uniquement avec le consentement formel de la Direction de Course.*
6. *Le Directeur de Course FMNR est responsable de la conduite et du bon déroulement de la Manifestation*
7. *Il doit être en contact permanent avec l'Arbitre pour tout ce qui concerne décisions, conséquences ou sanctions à prendre en relation avec des faits relatifs aux Règlements de la FIM.*
8. *Ses tâches essentielles comprennent mais ne sont pas limitées à :*
  - a) *Vérifier que l'autorisation officielle des autorités locales pour la réalisation de la Manifestation a été accordée à l'organisateur.*
  - b) *Vérifier qu'une copie de la police d'assurance responsabilité civile de l'organisateur a été souscrite.*
  - c) *Vérifier les normes de sécurité de la Manifestation.*

- d) *S'assurer que le Site, le Parcours et les Sections sont en bonne condition, que tous les officiels sont présents et prêts à remplir leurs fonctions, que les services de sécurité, médical et de contrôle sont prêts à intervenir.*
- e) *Que tous les Coureurs et participants engagés sont en possession de leur autorisation FMN et licence respective.*
- f) *S'assurer de l'identité des Coureurs, de la numérotation correcte des motocycles, et que rien n'empêche un Coureur de participer à la Manifestation, par exemple à la suite d'une blessure, d'une suspension, d'une disqualification ou autre interdiction (Selon les informations qui lui seront fournies par la FIM ou par l'organisateur).*
- g) *Refuser à un Coureur ou à un motocycle de prendre le départ ou lui intimer l'ordre de se retirer de la compétition s'il juge cette mesure nécessaire pour des raisons de sécurité mais seulement en cas de force Majeure ne permettant pas l'attente d'une décision de l'Arbitre.*
- h) *Faire le nécessaire auprès du Coureur et de son Assistant si le Coureur est disqualifié.*
- i) *Donner des ordres pour faire évacuer du parcours, des sections et des alentours toute personne refusant de se conformer aux ordres d'un officiel responsable.*
- j) *Signer (avec date et heure) les copies des feuilles de résultats dès que possible et s'assurer qu'elles soient affichées pour les Coureurs.*
- k) *Rassembler les rapports des chronométreurs et autres officiels d'exécution, ainsi que tout autre élément nécessaire pour lui permettre de présenter son rapport puis de faire approuver les résultats provisoires de la Manifestation.*
- l) *Le Directeur de Course peut faire des recommandations à la Direction de Course qui influenceraient ou modifieraient le programme, telles que le départ ou la reprise d'une Compétition, sa durée, son arrêt ou annulation de la Manifestation.*
- m) *Le Directeur de Course peut, dans des cas urgents de sécurité ou pour tout autre cas de force majeure, retarder le départ d'une Manifestation, faire procéder à l'amélioration des conditions du Parcours et/ou des Sections, d'annuler une Section ou de décider d'un « Arrêt prématuré de la Manifestation » (Art. 5.23).*
- n) *Il peut proposer des sanctions à l'Arbitre.*
- o) *Transmettre à l'Arbitre toute réclamation qui lui a été adressée.*

## 6.7 **Le Régisseur**

1. *Le Régisseur est nommé par le Promoteur.*
2. ***Il fait partie de la Direction de Course qui a un rôle opérationnel.***
3. *Il est chargé de la conduite et le bon déroulement de la Manifestation.*
4. ***Il doit s'assurer que tous les Participants, personnels et tout autre personne, respectent les instructions de l'organisation.***
5. *Il est responsable de contrôler que les horaires, les informations fournies dans le Livre de Travail pour les Organisateur et instructions de la CTR/ FIM sont respectés par tous.*
6. *Il doit avoir accès à toutes les enceintes de la Manifestation et il est chargé de s'assurer que les Coureurs respectent les horaires et les instructions de l'organisation.*
7. ***Il décide de la nécessité de Réunion(s) du Jury International.***

## 6.8 **Le Traceur de Sections**

1. ***Le Traceur de Sections est nommé par le Promoteur.***
2. ***Il est membre de la Direction de Course avec le Régisseur et le Directeur de Course.***
3. ***Lorsqu'il effectue ses tâches, le TS doit agir et travailler en consultation permanente avec les autres membres de la Direction de Course.***
4. ***Il doit rester en contact avec l'Arbitre pour tout ce qui concerne décisions ou ses conséquences en relation avec des faits relatifs aux Règlements de la FIM.***
5. ***Ses tâches essentielles comprennent mais ne sont pas limitées à :***
  - a) ***Opérer toute décision prise par la Direction.***
  - b) ***Il a l'autorité auprès de l'organisateur et du Directeur de Course FMNR pour prendre toutes les décisions relevant de ses missions.***
  - c) ***S'assurer que le parcours et les sections sont en bonnes conditions et correspondent au Règlement Particulier et au Cahier des Charges.***

- d) **S'assurer que le Parcours et les Sections sont conformes aux décisions prises par la Direction de Course.**
- e) **Contrôler, conseiller et corriger éventuellement le Parcours et les Sections.**
- f) **Contrôler les abords des Sections ou sur le Parcours présentant un risque pour les pilotes, Assistants et fera effectuer les modifications nécessaires.**
- g) **Signaler à la Direction de Course toutes informations relatives à la sécurité ou dysfonctionnement sur le Parcours ou les Sections.**

### **6.9 Commissaire Technique**

*Le Commissaire Technique, nommé par la FMNR, doit procéder à la vérification des machines et des équipements conformément aux règlements de la FIM et au Règlement Particulier.*

### **6.10 Commissaire Environnement**

1. *Le Commissaire Environnement, nommé par la FMNR, est responsable des aspects liés à l'environnement et il doit en particulier :*
  - a) *S'assurer que le Code FIM de l'Environnement est respecté;*
  - b) *Avoir accès à toutes les informations relatives à la Manifestation, et être à même de donner avant, pendant et après la Manifestation, des recommandations à l'Arbitre sur tous les aspects de la Manifestation pouvant avoir des conséquences néfastes sur l'environnement;*
  - c) *Etre autorisé à assister à la réunion d'informations;*
  - d) *Rédiger un rapport sur la base de la check-list préparée par la CTR, et l'envoyer à l'Administration FIM et en remettre une copie à l'Arbitre.*

### **6.11 Service de Chronométrage**

1. *Le service de chronométrage sera mis à disposition par le Promoteur.*
2. *L'Arbitre et le Directeur de Course doivent être en mesure de disposer en permanence de toutes les informations relatives au chronométrage.*
3. *L'affichage du chronométrage doit aussi être visible de la Piste ainsi qu'à destination du Public.*

## **6.12 Commissaire de Sections**

1. *Le Commissaire de Sections est nommé et/ou désigné par la FIM.*
2. *Il sera sur le lieu de la Manifestation au plus tard lors de la Visite des Sections.*
3. *Il travaillera en consultation permanente avec l'Arbitre et sera placé sous son autorité dès lors que celui-ci est sur place.*
4. *Ses tâches essentielles comprennent mais ne sont pas limitées à : Vérifier que la Section est libre pour que le Coureur puisse la franchir.*
5. *Contrôler les pénalités de pieds et d'Appui du Coureur lorsqu'il franchit la Section.*
6. *Si besoin, indiquer le coureur où il a reçu des pénalités mais refuser toute discussion ou débat sur celles-ci.*

## **6.13 Le Représentant CTR**

1. *C'est un Officiel nommé par la CTR.*
2. *Il a des tâches de supervision, pour chaque Manifestation.*
3. *Il peut formuler toute demande ou conseil sur tout point.*
4. *Il n'a pas de rôle décisionnaire.*

## **6.14 Chef du Service Médical**

1. *Un Chef du Service Médical est un officiel nommé par la FMNR / Organisateur.*
2. *Chef du Service Médical travaillera en collaboration avec la Direction de Course et les Officiels du Collège des Commissaires FIM.*
3. *Il s'assurera du respect des Règlements du « CODE MEDICAL FIM ».*

## **6.15 Horaires**

*Les horaires seront selon le RP de chaque Manifestation.*



*FEDERATION INTERNATIONALE  
DE MOTOCYCLISME*

**FIM-MOTO.COM**

ROUTE DE SUISSE 11 | 1295 MIES | SWITZERLAND

ctr@fim.ch

6530003